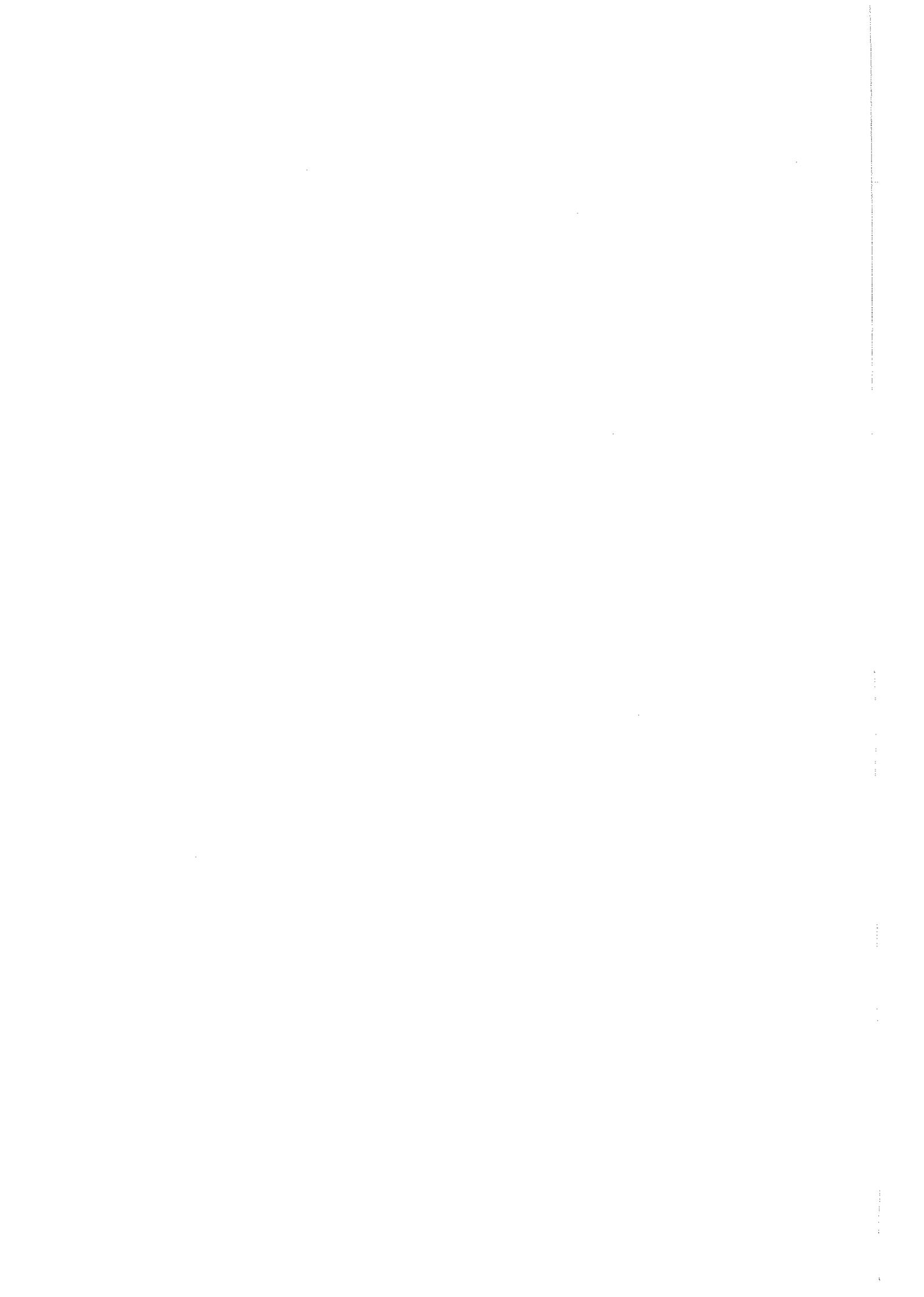


**PROCÈS-VERBAUX**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL**  
**Réunions des 17 et 18 décembre 2008**



# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

**Président : Monsieur Philippe MADRELLE**

## Cantons

## Conseillers Généraux

<b>Arcachon</b>	* <b>Monsieur Yves FOULON</b> , Conseiller Général, Maire d'Arcachon
<b>Audenge</b>	* <b>Monsieur Christian GAUBERT</b> , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lanton
<b>Auros</b>	* <b>Madame Martine FAURE</b> , Députée de la Gironde, Conseillère Générale
<b>Bazas</b>	* <b>Monsieur Jean DARREMONT</b> , Conseiller Général
<b>Bègles</b>	* <b>Monsieur Jean-Jacques PARIS</b> , Vice-Président du Conseil Général
<b>Belin-Beliet</b>	* <b>Monsieur Alain PÉRONNAU</b> , Conseiller Général
<b>Blanquefort</b>	* <b>Madame Christine BOST</b> , Conseillère Générale, Maire d'Eysines
<b>Blaye</b>	* <b>Monsieur Xavier LORIAUD</b> , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Blaye
<b>Bordeaux I</b>	* <b>Monsieur Philippe DORTHE</b> , Vice-Président du Conseil Régional, Conseiller Général
<b>Bordeaux II</b>	* <b>Madame Michèle DELAUNAY</b> , Députée de la Gironde, Conseillère Générale
<b>Bordeaux III</b>	* <b>Monsieur Michel DUCHÊNE</b> , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
<b>Bordeaux IV</b>	* <b>Monsieur Jean-Louis DAVID</b> , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
<b>Bordeaux V</b>	* <b>Monsieur Matthieu ROUVEYRE</b> , Questeur de l'Assemblée Départementale
<b>Bordeaux VI</b>	* <b>Monsieur Jacques RESPAUD</b> , Vice-Président du Conseil Général

<b>Bordeaux VII</b>	* <b>Monsieur Daniel JAULT</b> , Conseiller Général
<b>Bordeaux VIII</b>	* <b>Monsieur Pierre LOTHAIRE</b> , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
<b>Bourg-sur-Gironde</b>	* <b>Monsieur Max JEAN-JEAN</b> , Conseiller Général, Maire de Prignac et Marcamps
<b>Branne</b>	* <b>Monsieur Christian MUR</b> , Conseiller Général, Maire de Saint-Quentin de Baron
<b>Cadillac</b>	* <b>Monsieur Hervé Le TAILLANDIER de GABORY</b> , Conseiller Général, Maire de Cadillac
<b>Captieux</b>	* <b>Monsieur Jean-Luc GLEYZE</b> , Vice-Président du Conseil Général
<b>Carbon-Blanc</b>	* <b>Monsieur Philippe MADRELLE</b> , Sénateur de la Gironde, Président du Conseil Général
<b>Castelnau-Médoc</b>	* <b>Monsieur Yves LECAUDEY</b> , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Sainte-Hélène
<b>Castillon la Bataille</b>	* <b>Monsieur Guy MARTY</b> , Conseiller Général, Maire de Sainte-Terre
<b>Cenon</b>	* <b>Monsieur Alain DAVID</b> , Conseiller Général, Maire de Cenon
<b>Coutras</b>	* <b>Monsieur Pierre BARRAU</b> , Conseiller Général, Maire de Porchères
<b>Créon</b>	* <b>Monsieur Jean-Marie DARMIAN</b> , Conseiller Général, Maire de Créon
<b>Fronsac</b>	* <b>Monsieur Michel FROUIN</b> , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lugon et l'Île du Carney
<b>Gradignan</b>	* <b>Madame Anne-Marie KEISER</b> , Vice-Présidente du Conseil Général
<b>Grignols</b>	* <b>Monsieur Jean-Pierre BAILLÉ</b> , Conseiller Général, Maire de Grignols
<b>Guitres</b>	* <b>Monsieur Alain MAROIS</b> , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Saint-Denis de Pile
<b>Floirac</b>	* <b>Monsieur Jean-Pierre SOUBIE</b> , Conseiller Général, Maire de Tresses

<b>La Brède</b>	* <b>Monsieur Bernard FATH</b> , Conseiller Général, Maire de Léognan
<b>La Réole</b>	* <b>Monsieur Bernard CASTAGNET</b> , Conseiller Général, Maire de La Réole
<b>La Teste de Buch</b>	* <b>Monsieur Jacques CHAUVET</b> , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras
<b>Langon</b>	* <b>Monsieur Pierre AUGÉY</b> , Conseiller Général, Maire de Fargues de Langon
<b>Le Bouscat</b>	* <b>Monsieur Dominique VINCENT</b> , Conseiller Général
<b>Lesparre</b>	* <b>Monsieur Francis MAGENTIES</b> , Conseiller Général
<b>Libourne</b>	* <b>Monsieur Gilbert MITTERRAND</b> , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Libourne
<b>Lormont</b>	* <b>Monsieur Jean TOUZEAU</b> , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lormont
<b>Lussac</b>	* <b>Monsieur Pierre YERLÈS</b> , Conseiller Général, Maire de Montagne
<b>Mérignac I</b>	* <b>Madame Marie RÉCALDE</b> , Conseillère Générale, Adjointe au Maire de Mérignac
<b>Mérignac II</b>	* <b>Monsieur Jacques FERGEAU</b> , Conseiller Général, Maire de Saint-Jean d'Ilac
<b>Monségur</b>	* <b>Monsieur Bernard DUSSAUT</b> , Premier Vice-Président du Conseil Général
<b>Pauillac</b>	* <b>Monsieur Sébastien HOURNAU</b> , Conseiller Général, Maire de Pauillac
<b>Pellegrue</b>	* <b>Monsieur José BLUTEAU</b> , Conseiller Général, Maire de Pellegrue
<b>Pessac I</b>	* <b>Madame Edith MONCOUCUT</b> , Vice-Présidente du Conseil Général, Adjointe au Maire de Pessac
<b>Pessac II</b>	* <b>Monsieur Jean-Jacques BENOÎT</b> , Conseiller Général, Maire de Pessac
<b>Podensac</b>	* <b>Monsieur Hervé GILLÉ</b> , Conseiller Général

<b>Pujols</b>	* <b>Monsieur Gérard CÉSAR</b> , Sénateur de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Rauzan
<b>Saint-André de Cubzac</b>	* <b>Monsieur Jacques MAUGEIN</b> , Questeur de l'Assemblée Départementale
<b>Saint-Ciers-sur-Gironde</b>	* <b>Monsieur Philippe PLISSON</b> , Député de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Saint-Caprais de Blaye
<b>Sainte-Foy la Grande</b>	* <b>Monsieur Robert PROVAIN</b> , Conseiller Général, Maire de Sainte-Foy la Grande
<b>Saint-Laurent Médoc</b>	* <b>Monsieur Henri LAURENT</b> , Conseiller Général,
<b>Saint-Macaire</b>	* <b>Monsieur Michel HILAIRE</b> , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Saint-Pierre d'Aurillac
<b>Saint-Médard en Jalles</b>	* <b>Monsieur Serge LAMAISON</b> , Conseiller Général, Maire de Saint-Médard en Jalles
<b>Saint-Savin de Blaye</b>	* <b>Monsieur Alain RENARD</b> , Vice-Président du Conseil Général
<b>Saint-Symphorien</b>	* <b>Monsieur Philippe CARREYRE</b> , Conseiller Général, Maire de Louchats
<b>Saint-Vivien du Médoc</b>	* <b>Monsieur Serge LAPORTE</b> , Conseiller Général, Maire de Grayan et l'Hôpital
<b>Sauveterre de Guyenne</b>	* <b>Monsieur Yves de PONTON d'AMECOURT</b> , Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne
<b>Talence</b>	* <b>Monsieur Gilles SAVARY</b> , Député au Parlement Européen Vice-Président du Conseil Général
<b>Targon</b>	* <b>Monsieur Alain LEVEAU</b> , Conseiller Général, Maire de Bellebat
<b>Villandraut</b>	* <b>Madame Isabelle DEXPERT</b> , Vice-Présidente du Conseil Général, Maire de Pompéjac
<b>Villeneuve-d'Ornon</b>	* <b>Madame Martine JARDINÉ</b> , Conseillère Générale

# **LA COMMISSION PERMANENTE**

**PRÉSIDENT** : Philippe MADRELLE

**PREMIER VICE-PRÉSIDENT** : Bernard DUSSAUT

## **VICE-PRÉSIDENTS :**

Jean TOUZEAU, Alain MAROIS, Gilbert MITTERRAND,  
Anne-Marie KEISER, Alain RENARD, Jean Luc GLEYZE,  
Edith MONCOUCUT, Michel FROUIN, Isabelle DEXPERT,  
Jean Jacques PARIS, Jacques RESPAUD, Christian GAUBERT,  
Yves LECAUDEY, Gilles SAVARY.

## **MEMBRES :**

Yves D'AMECOURT, Pierre AUGÉY, Jean-Jacques BENOIT,  
José BLUTEAU, Christine BOST, Bernard CASTAGNET,  
Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean Louis DAVID,  
Michèle DELAUNAY, Philippe DORTHE, Bernard FATH, Martine FAURE,  
Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Martine JARDINÉ, Max JEANJEAN,  
Daniel JAULT, Serge LAMAISON, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD,  
Pierre LOTHAIRE, Guy MARTY, Christian MUR, Philippe PLISSON,  
Jean-Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT, Pierre YERLÈS.

## LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ -- LES COMMISSIONS AVEC LES COMMISSIONS AVEC LES MEMBRES ET LES PRÉSIDENTS

VICES-PRÉSIDENTS	SECTEURS D'ACTIVITÉ	COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
Bernard DUSSAUT	I - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, COORDINATION DE LA CONFÉRENCE DES VICE-PRÉSIDENTS	1 - Aides aux communes et structures de coopérations intercommunales 2 - Politiques contractuelles territoriales	Guy MARTY Bernard CASTAGNET	Christine BOST, Gérard CESAR, Hervé de GABORY, Serge LAPORTE, Francis MAGENTIES, Gilbert MITTERRAND, Alain PERONNAU Gérard CESAR, Isabelle DEXPERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Martine JARDINE, Jean-Jacques PARIS, Marie RECALDE
Jean TOUZEAU	II - HABITAT, DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL, INSERTION, URBANISME, MAÎTRISE FONCIÈRE	3 - Habitat, Développement social urbain et rural 4 - Urbanisme, Maîtrise foncière	Martine JARDINE Marie RECALDE	Jean Pierre BAILLE, Philippe DORTHE, Daniel JAULT, Henri LAURENT, Jacques MAUGEIN, Marie RECALDE, Gérard CESAR, Jean DARREMONT, Serge LAMAISON, Yves LECAUDEY, Alain RENARD, Jean-Pierre SOUBIE
Alain MAROIS	III - CITOYENNETÉ, ÉDUCATION, JEUNESSE	5 - Emploi Insertion 6 - Collèges	Hervé GILLE Robert PROVAIN	Jean Pierre BAILLE, Jean-Luc GLEYZE, Daniel JAULT, Matthieu ROUYEYRE Jean-Jacques BENOIT, Philippe CARREYRE, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Serge LAMAISON, Xavier LORLAUD, Guy MARTY, Jean-Jacques PARIS, Dominique VINCENT
Gilbert MITTERRAND	IV - COOPÉRATION INTER-INSTITUTIONNELLE	7 - Citoyenneté, Jeunesse, Politique éducative	Sébastien HOURNAU Michèle DELAUNAY	Jean-Marie DARMIAN, Henri LAURENT, Robert PROVAIN, Jacques RESPAUD, Dominique VINCENT Jean DARREMONT, Jacques FERGEAU, Yves LECAUDEY, Jacques MAUGEIN, Jean TOUZEAU
Anne-Marie KEISER	V - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE, RESEAUX PUBLICS D'INFORMATION	8 - Coopération inter-institutionnelle 9 - Communication, Relations publiques, Système d'information institutionnel, Schéma départemental numérique	Henri LAURENT Jean Marie DARMIAN	José BLUTEAU, Bernard DUSSAUT, Christian GAUBERT, Pierre LOTHAIRE, Alain MAROIS, Christian MUR, Alain RENARD, Matthieu ROUYEYRE
Alain RENARD	VI - PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL COMMUN, TOURISME	10 - Environnement - Tourisme	Jacques MAUGEIN Christine BOST	Pierre AUGEY, Christine BOST, Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Philippe DORTHE, Bernard FATH, Martine FAURE, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Hervé GILLE, Sébastien HOURNAU, Philippe PLISSON
Jean-Luc GLEYZE	VII - ÉCONOMIE SOLIDAIRE	11 - Pôle eau 13 - Action économique solidaire	Jacques MAUGEIN Christine BOST	Jean DARREMONT, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Max JEAN-JEAN, Guy MARTY, Robert PROVAIN Jean Pierre BAILLE, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Hervé GILLE, Xavier LORLAUD, Gilbert MITTERRAND, Philippe PLISSON, Matthieu ROUYEYRE
Edith MONCOUCUT	VIII - SOLIDARITÉ, AUTONOMIE, ACTION SOCIALE	14 - Développement agricole, Ostréiculture, Pêche, Forêt, Élevage 15 - Personnes handicapées, Personnes âgées et Actions de santé 16 - Enfance, famille	Alain LEVEAU Pierre YERLES Daniel JAULT	Pierre BARRAU, Jacques CHAUVET, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Xavier LORLAUD, Alain MAROIS, Robert PROVAIN, Marie RECALDE, Jean-Pierre SOUBIE Michel HILAIRE, Martine JARDINE, Henri LAURENT, Robert PROVAIN, Jean TOUZEAU Yves d'AMECCOURT, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Martine JARDINE, Alain MAROIS
Michel FROUIN	IX - TRANSPORTS ET INTERMODALITÉ	17 - Transports et Intermodalités	Max JEAN-JEAN Hervé de GABORY	Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Christine BOST, Bernard CASTAGNET, Michel DUCHÈNE, Serge LAPORTE, Philippe PLISSON Bernard CASTAGNET, Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Bernard DUSSAUT, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Francis MAGENTIES, Dominique VINCENT
Isabelle DEXPERT	X - CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE	18 - Développement culturel 19 - Développement sportif 20 - Vie associative	Serge LAPORTE Matthieu ROUYEYRE	Jean Louis DAVID, Jacques FERGEAU, Max JEAN-JEAN, Alain LEVEAU, Pierre LOTHAIRE, Edith MONCOUCUT, Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Martine JARDINE, Serge LAPORTE, Edith MONCOUCUT
Jean-Jacques PARIS	XI - INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	21 - Voirie départementale et Sécurité routière	Pierre AUGEY Bernard FATH	Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Philippe CARREYRE, Michel DUCHÈNE, Bernard FATH, Michel FROUIN, Jacques MAUGEIN, Christian MUR, Jean-Pierre SOUBIE
Jacques RESPAUD	XII - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	22 - Ressources humaines et dialogue social	Bernard FATH Philippe CARREYRE	Daniel JAULT, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Christian MUR, Alain RENARD, Pierre YERLES
Christian GAUBERT	XIII - PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL, PORTS, HÉBERGEMENT, MOYENS ET SERVICES	23 - Patrimoine bâti départemental, Ports départementaux, Hébergement des services	Jacques FERGEAU	Pierre AUGEY, Pierre BARRAU, Jacques CHAUVET, Michel FROUIN, Francis MAGENTIES, Edith MONCOUCUT, Alain PERONNAU, Jacques RESPAUD, Jean TOUZEAU
Yves LECAUDEY	XIV - FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION	24 - Finances, Contrôle de gestion	Jacques FERGEAU	14 Vice-Présidents + Yves d'AMECCOURT, Jean-Jacques BENOIT, Jean-Marie DARMIAN, Michèle DELAUNAY
Gilles SAVARY	XV - DOSSIERS TRANSVERSAUX			

# S O M M A I R E

	<u>Pages</u>	
Réunion du 17 décembre 2008 matin.....	15	
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général .....	17	
Réunion du 17 décembre 2008 après-midi.....	71	
Réunion du 18 décembre 2008 matin.....	199	
Réunion du 18 décembre 2008 après-midi.....	273	
 <b>Questure</b>		
Dénomination du domaine départemental de Blasimon.....	24	
Remplacement d'un membre de la Commission Permanente .....	25	
 <i><b>Intervention du Vice-Président chargé de l'Aménagement et Développement Durable du Territoire, Coordination de la conférence des Vices-Présidents.....</b></i>		<i><b>26</b></i>
 <b>Aides aux communes et structures de coopérations intercommunales</b>		
Aide aux communes et structures intercommunales .....	30	
Agenda 21 de la Gironde : Bilan et perspectives Année 2009 .....	33	
 <b>Politiques contractuelles territoriales</b>		
Mise en oeuvre de la politique Territoriale, Citoyenne et Durable - Cadre d'action pour la période 2009/2014 - Projet Gironde 2014.....	28	
 <i><b>Vice-Présidence chargée des Dossiers transversaux</b></i>		
 <b>Grands projets transversaux</b>		
Plan Climat-Energie Gironde .....	224	
Projet d'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté .....	230	
 <i><b>Intervention du Vice-Président chargé de l'Habitat, Développement Social Urbain et Rural, Insertion, Urbanisme, Maîtrise Foncière .....</b></i>		<i><b>42</b></i>
 <b>Habitat, Développement social urbain et rural</b>		
La politique Départementale d'Habitat et de Logement social.....	46	
Coopération Décentralisée 2009 .....	53	

## **Urbanisme, Maîtrise foncière**

Politique foncière au service de l'aménagement et du développement durable du territoire girondin .....	90
La politique départementale de l'urbanisme .....	94

## **Emploi, Insertion**

Politique d'insertion départementale pour les bénéficiaires du RMI .....	55
Pour une politique d'inclusion sociale et de lutte contre la précarité .....	61
Les Programmes Locaux de Citoyenneté dans les zones urbaines et rurales fragiles ....	63

<i>Intervention du Vice-Président chargé de la Citoyenneté, de l'Education et de la Jeunesse .....</i>	<i>74</i>
--	-----------

## **Collèges**

Fonctionnement des collèges de Gironde - Exercice 2009 .....	81
Travaux dans les collèges de Gironde : PPI et les travaux de maintenance .....	83

## **Citoyenneté, Jeunesse, Politique Educative**

Actions en faveur des jeunes girondins .....	86
--	----

<i>Intervention du Vice-Président chargé de la Coopération inter-institutionnelle .....</i>	<i>96</i>
---	-----------

## **Coopération inter-institutionnelle**

Clôture du Contrat de plan 2000-2006 et contractualisation 2007-2013 : Convention d'objectifs Région- Département et programmes partenariaux .....	99
Programmes et projets européens 2007-2013 .....	102

<i>Intervention de la Vice-Présidente chargée de la Communication, des Relations publiques, de l'Administration électronique, des Réseaux publics d'information.....</i>	<i>107</i>
--	------------

## **Communication, Relations Publiques, Système d'information institutionnel, Schéma Départemental Numérique**

Aménagement numérique du territoire - Haut débit et téléphonie mobile .....	109
Les moyens informatiques, télécommunications et d'impression du Conseil Général...	111

<b><i>Intervention du Vice-Président en charge du Patrimoine environnemental commun et du Tourisme.....</i></b>	<b>112</b>
---	------------

**Environnement**

Grands projets Espaces Naturels Sensibles Ile Nouvelle et Certes .....	115
Politique environnementale du Département .....	121

**Pôle Eau**

Politique de la ressource en eau .....	126
Politique d'assainissement et d'eau potable .....	129

**Tourisme**

Domaine Départemental Gérard Lagors à Hostens – Budget annexe .....	135
La politique en faveur du tourisme.....	137

<b><i>Intervention du Vice-Président chargé de l'Economie Solidaire.....</i></b>	<b>140</b>
--	------------

**Action économique solidaire**

La politique de développement économique et de l'emploi .....	144
Energies renouvelables et Electrification .....	149

**Développement Agricole, Ostréiculture, Pêche**

Filières Pêche Ostréiculture et Aquaculture.....	152
Laboratoire départemental d'analyses vétérinaire et végétale et de sécurité alimentaire (LABSA) - Budget annexe .....	155
Politique agricole au service de l'aménagement et du développement durable du territoire girondin .....	157
Politique forestière .....	163

<b><i>Intervention de la Vice-Présidente chargée de la solidarité de l'autonomie et de l'action sociale .....</i></b>	<b>234</b>
---	------------

**Personnes handicapées, Personnes âgées et Actions de santé**

Autres actions de santé préventive : Maison Départementale de la Santé, Epidémiologie et Statistiques Médicales.....	237
Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées.....	240
Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale – "Volet Personnes Agées 2009-2011" .....	243
Actions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.....	248

## **Enfance, famille**

Protection Maternelle et Infantile.....	255
Mise en oeuvre des dispositions des lois du 05 mars 2007 relatives aux Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé et à l'Accompagnement à l'économie Sociale et Familiale.....	262
Politique en faveur de l'enfance et de la famille.....	267
Politique en faveur des établissements de l'aide sociale à l'enfance.....	269
Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Budget annexe 2009 .....	271

<i>Intervention du VicePrésident chargé des Transports et Intermodalités.....</i>	<i>165</i>
---	------------

## **Transports et Intermodalités**

Transports Maritimes – Budget annexe .....	168
Réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité du réseau départemental Trans-Gironde .....	169
Transports publics interurbains de voyageurs .....	173

<i>Intervention de la Vice-Présidente chargée de la Culture, du Sport et de la Vie associative.....</i>	<i>176</i>
---	------------

## **Développement culturel**

Patrimoines et équipements culturels .....	178
Animation culturelle .....	181
Lecture publique et Archives.....	187

## **Développement sportif**

Politique sportive.....	191
-------------------------	-----

## **Vie associative**

Politique de soutien à la vie associative .....	195
---	-----

## **Voirie départementale et Sécurité routière**

Révision du barème des redevances d'occupation du domaine public routier départemental applicable au 1er janvier 2009.....	276
Politique des infrastructures routières départementales .....	278
Routes nationales transférées - Programmation pluriannuelle des investissements.....	281

<i>Intervention du Vice-Président chargé des Ressources Humaines et du dialogue social .....</i>	<b>201</b>
--	------------

### **Ressources humaines et dialogue social**

Ressources humaines – Budget Primitif 2009.....	204
Dotation des services en moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions.....	206
Transformations d’emplois au Centre Départemental de l’Enfance et de la Famille.....	208
Rémunération des contractuels et règles relatives au renouvellement de contrat .....	209
Recrutement de personnels sous contrats occasionnels et saisonniers .....	212
Contrats d’apprentissage et bourses d’études.....	213
Transferts des effectifs liés au transfert de compétences prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.....	215

<i>Intervention du Vice-Président chargé du Patrimoine départemental, Ports, Hébergement, Moyens et Services .....</i>	<b>217</b>
--	------------

### **Patrimoine bâti départemental, Ports départementaux, Hébergement des services**

Patrimoine départemental.....	219
Politique en faveur des ports départementaux et du Littoral.....	222

### *Vice-Présidence chargé des Finances, Contrôle de gestion*

#### **Finances, Contrôle de gestion**

Admissions en non valeur de l'exercice 2007 - Complément .....	283
Ajustement de l'actif du Département - Budget principal et budgets annexes.....	284
Gestion de la dette 2009 .....	285
Participation au financement du fonctionnement de l'Etablissement Public S.D.I.S. pour 2009 .....	287
Programmation 2009 au titre du Budget Primitif.....	296
Recapitalisation de la Société d'Economie Mixte Gironde Développement.....	299
Budget Primitif 2009 .....	302

#### **Vœux et Motions**

Motion relative au Projet de Réforme des Collectivités territoriales .....	333
Motion de Soutien à la pétition nationale en Faveur des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public .	335
Motion relative à l'amélioration de l'accueil des Jeunes Enfants .....	338
Motion pour une clarification des relations entre les Conseils généraux et l'Etat pour le bon fonctionnement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) .....	339

Motion sur la généralisation de la pratique du travail le dimanche..... 341

***Annexes***..... 343

- Les collèges de Gironde –

Etat des lieux et perspectives vers un schéma départemental (22 pages)

. *document projeté sur écran lors de la présentation par Alain Marois (pages 73-78)*  
de la Vice-Présidence Citoyenneté, Education, Jeunesse

- Projet de B.P. 2009 (14 pages)

. *document projeté sur écran lors de la présentation par Yves Lecaudey (pages 307-312)*  
du projet de Budget 2009

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 17 décembre 2008

Matin

Sous la Présidence de

**Monsieur Philippe MADRELLE**

**Présents :** MM. Pierre AUGÉY, Jean Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUVEYRE, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Pierre YERLES.

**Excusés :** MM. Jean-Jacques BENOIT, Gérard CESAR, Mme Martine FAURE, MM. Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Alain PERONNAU, Mme Marie RECALDE, MM. Gilles SAVARY, Dominique VINCENT.

**La séance est ouverte à 9 h 30.**

**Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.**

**M. LE PRÉSIDENT :**

Avant toute chose, mes chers collègues, comme vous le savez, les travaux qui se poursuivent dans le bâtiment de l'Esplanade de Mériadeck et où se trouve l'Hémicycle du Conseil Général, ne nous ont pas permis d'y tenir cette session de décembre. Aussi, notre réunion se déroule-t-elle, aujourd'hui, dans l'Hôtel de la Région Aquitaine, dont la construction fut décidée alors même que j'étais Président de cette Région ; j'en ai posé la première pierre et c'est donc avec un petit pincement au cœur qu'en notre nom à tous je voudrais remercier le Président, Alain Rousset, et ses équipes de nous avoir accueillis et de nous permettre de nous retrouver dans les meilleures conditions possibles.

Je voudrais également, en préambule, féliciter notre collègue, mon ami Jacques Fergeau, qui vient de remporter l'élection municipale de Saint-Jean d'Illac, victoire d'autant plus remarquable que cette commune bascule pour la première fois à gauche. Dans quelques jours vous en serez le premier magistrat, je vous souhaite beaucoup de réussite.

### **Applaudissements**

Je voudrais également féliciter Philippe Dorthe, qui vient d'avoir une promotion comme Vice-Président du Conseil Régional. Je crois qu'on peut également l'applaudir.

### **Applaudissements**

Mes chers collègues, notre réunion plénière a pour objectif essentiel d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'année 2009, et au-delà nombre de délibérations qui sont inscrites à l'ordre du jour.

Vous aurez noté que, malgré le contexte socio-économique très dégradé, sur lequel je reviendrai dans un instant, les propositions qui vous sont faites dans de multiples domaines de compétences sont de nature à stimuler l'activité et malgré tout à donner sa chance au futur. Je pense en particulier à la mise en œuvre de notre politique Territoriale, Citoyenne et Durable, le Projet Gironde 2014.

J'aurai l'occasion, tout à l'heure, d'insister sur ce point et de décliner les actions qui témoignent concrètement de notre volonté de faire front, malgré un contexte financier fortement perturbé.

Au mois d'octobre, au moment où nous avons débattu des orientations budgétaires 2009, nous venions déjà de vivre de plein fouet le chaos boursier, montrant à la face du monde toutes les limites d'un libéralisme dépourvu d'éthique, d'humanisme, plaçant le profit comme la toute première des valeurs !

Les États, souvenez-vous, mes chers collègues, ont été bien lents à réagir, la France comme les autres ! Et certaines banques comme de grands groupes industriels, malgré leur capacité à tourner le dos aux principes de la démocratie, malgré un art consommé des délocalisations sauvages, ont redécouvert toutes les vertus de l'État, de la nécessité de laisser les décideurs politiques édicter les règles et leur porter secours !

Je crains, hélas, que cette fenêtre d'espoir ainsi ouverte ne se soit brutalement refermée sur les milliards injectés dans une machine toujours aussi peu régulée ! Et pendant ce temps, des milliers et des milliers de salariés sont sacrifiés sur l'autel du profit, ne travaillant pas plus pour gagner plus, comme cela leur avait été suggéré, mais travaillant, entre des périodes imposées de chômage technique, avec la peur au ventre de perdre leur emploi, quand le pire n'est pas arrivé !

Et pendant ce temps, huit millions de nos compatriotes vivent en deçà du seuil de pauvreté et des milliers et des milliers de famille vivent à la limite d'une pauvreté intolérable, leur pouvoir d'achat en berne, avec l'angoisse de consommer de moins en moins, et de basculer dans un univers parallèle de totale précarité... Imaginez, mes chers collègues, quelle tonalité prend ce climat quand se préparent les fêtes de fin d'année, dans les illuminations des décorations de Noël, lorsque tout appelle au partage, aux cadeaux, au bonheur !

Alors, oui... Malgré son endettement abyssal, la France a participé au renflouement des banques et le chef de l'État a annoncé, en plus et tout de go, un plan de relance de l'économie à hauteur de 26 milliards d'euros. Jeudi 4 décembre, l'économiste Élie Cohen, directeur de recherche au CNRS, et que l'on ne peut suspecter d'avoir un esprit partisan, répondait à une interview du magazine "Le Nouvel Observateur". Sans aucune hésitation, il a déclaré, et je le cite : "Ce plan est loin d'avoir l'ampleur qu'on pouvait espérer". Sans entrer ici dans les détails, l'économiste souligne que le plan de relance use d'idées reçues et de recettes éculées, comme la prime à la casse auto, héritière des balladettes et autres jupettes, comme le prêt à taux zéro..., sans pour autant apporter quelque précision que ce soit sur son financement et ses modalités pratiques. Et il n'est d'ailleurs pas besoin d'avoir les compétences et les connaissances d'Élie Cohen, pour comprendre qu'à un plan de relance par l'investissement, qui s'annonce peu efficace, il aurait fallu préférer un plan de relance par la consommation... Pour stimuler l'activité, il faut stimuler la demande, la consommation, et donc soutenir les ménages. Sur les 26 milliards annoncés avec fracas, les ménages ne sont concernés qu'à hauteur de 760 millions, et encore, il s'agit de la prime de 200 euros accordée aux bénéficiaires des minima sociaux.

En outre, et j'ai eu l'occasion de le dénoncer avec mes collègues socialistes au Sénat, le Gouvernement fait voter un Budget 2009, en total décalage avec les réalités que vit notre pays et que subissent nos concitoyens. Il refuse ainsi de revenir sur le bouclier fiscal et sur toute mesure qui permet aux plus favorisés d'éviter l'impôt ! Où est le principe républicain qui précise que chaque citoyen doit payer l'impôt sur le revenu de manière progressive, en fonction de sa capacité contributive ?

Par ailleurs, et ce n'est pas nouveau, mais le phénomène s'amplifie dangereusement, le Gouvernement, pour boucler son budget et tenter de maîtriser ses dépenses, demande aux collectivités locales de fournir l'essentiel de l'effort ! C'est une erreur tragique, d'autant qu'il nous appelle dans le même temps à soutenir l'activité économique... Comme si nous avions attendu, par exemple, ici, au Conseil Général, les bons conseils de l'État pour nous y employer !

Une fois de plus, l'État se défait des plus importantes de ses missions sur les collectivités locales, sans naturellement leur donner les moyens financiers de les remplir dans l'intérêt des citoyens.

A la chute radicale des droits de mutation - et nous avons eu raison, ici, au Conseil Général d'être prudents en la matière - s'ajoutent de lourdes menaces que fait peser sur nos collectivités la Loi de Finances 2009. La réforme des concours financiers de l'État et l'annonce de la réforme par paliers de la taxe professionnelle privent les Départements de ressources essentielles. Nous sommes à la veille, et je ne force pas le trait, d'une véritable crise des finances départementales, au moment où les missions qui sont les nôtres en matière de solidarité vont devoir s'accroître.

Dans le climat fortement dégradé qui s'est imposé à nous, le Département reste plus que jamais un acteur économique qui vient dynamiser ses territoires, mais aussi le dernier rempart contre la précarité, qu'il s'agisse des citoyens ou des communes dont les finances sont elles aussi durement touchées.

Aussi, et vous le comprendrez, je dirai un mot sur la réforme des collectivités territoriales autour de laquelle planche le comité Balladur, et ce, en l'absence totale de concertation avec des organismes comme l'Association des Départements de France, celle des Régions ou des Maires, ou très peu... Quasiment tous les jours, un représentant du Gouvernement ou un porte parole de la majorité nationale appelle de ses vœux la suppression d'échelons territoriaux, le Département en tête. Attention à ne pas activer une source d'inquiétude supplémentaire ! Ne laissons pas jeter à bas la Décentralisation ! Le Département, à mon sens, reste la clé de voûte d'une décentralisation aboutie, et si nos concitoyens attendent une réforme, il s'agit bien de rendre plus lisible et plus efficace encore l'action publique avec des coûts maîtrisés. Ne cassons pas une architecture qui a fait ses preuves. Ne détruisons pas nos territoires !

Après cette introduction, que justifient les circonstances particulièrement graves dans lesquelles nous nous trouvons, et dont nous ne mesurons pas encore l'onde de choc, je vais revenir à présent sur notre Budget 2009, sans entrer dans les détails, que vous présentera plus tard notre collègue, Yves Lecaudey.

Vous l'aurez constaté à la lecture des rapports qui vous ont été remis, la préparation du Budget 2009 a été particulièrement difficile. Je n'ai jamais connu une telle situation. C'est pourtant le 31<sup>ème</sup> Budget que j'ai l'honneur de présenter. Pour la première fois, de graves menaces pèsent sur l'exécution du Budget 2009. Nous n'avons aucune lisibilité à court terme. De fait, et comme nous pouvions le craindre, l'effet de ciseau n'a fait que s'aggraver : les dépenses de fonctionnement sont en hausse accélérée pendant que les recettes se raréfient, les rendements des droits de mutation connaissant une forte baisse. Et que dire des dotations de l'État ?

Face au recul du marché de l'immobilier, et bien que notre budget traduise la baisse attendue des droits de mutation, nous devons être très vigilants sur l'exécution du budget 2009, car la réduction de cette ressource pourrait bien s'accroître davantage. Quant aux dotations de l'État, je l'évoquais tout à l'heure, elles risquent de connaître une stagnation des plus préjudiciables.

A l'inverse, nos dépenses de fonctionnement s'affichent à la hausse, et cette progression est naturellement due en grande partie à des contraintes externes. Nos politiques liées au RMI, à la protection de l'enfance, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, mobiliseront ainsi 573 millions d'euros contre 549 millions en 2008. D'ailleurs, face à la montée du chômage et à la fermeture programmée de trop nombreuses entreprises, nous pouvons craindre une remontée plus que significative du nombre d'allocataires du RMI, alors que les plus grandes incertitudes subsistent sur le financement du Revenu de Solidarité Active, le RSA.

En ce qui concerne notre participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec 78,65 M€ en 2009, nous aurons plus que doublé notre contribution depuis 2001, alors que la cote part des communes et des EPCI, dans le même

temps, n'aura progressé que de 23 %. La hausse de notre contribution au SDIS, plus 6,3 %, alors que notre Budget global, lui, progresse de 5 %, suffit à en témoigner. Il faut savoir faire preuve d'écoute mutuelle et de responsabilité, et encore une fois concilier le souhaitable et le réalisable !

Au chapitre des augmentations significatives, vous aurez remarqué, mes chers collègues, que les transports enregistrent une hausse de 13 %, avec une enveloppe globale de près de 53 millions d'euros ; ce qui s'explique notamment par une progression des effectifs pour les transports scolaires et par une meilleure prise en charge des personnes handicapées.

Nous accentuerons également nos efforts en ce qui concerne les dotations de fonctionnement des collèges, avec la mise en œuvre du plan "nutrition santé" adapté pour les collégiens.

Nos subventions de fonctionnement aux communes et aux tiers seront reconduites, quasi à l'identique par rapport à 2008. A titre d'exemples, nous apporterons une enveloppe de près de 20 millions d'euros à l'aménagement et au développement local, 11 millions d'euros à l'essor économique et 14 millions d'euros à la dynamique culturelle, sportive et associative.

Naturellement, et pour prendre en compte la dernière vague des transferts des agents de l'Éducation Nationale et de la DDE, nos dépenses de personnel enregistreront une hausse de 4,7 % avec un Budget global de la DRH de l'ordre de 190,60 M€.

Au total, la section de fonctionnement du Budget Primitif 2009 mobilisera 1 100 M€ de crédits de paiement, soit une hausse de plus de 5 % par rapport à 2008.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, les recettes se raréfient et les transferts sont toujours aussi mal compensés par l'État ! D'ailleurs, lors du Congrès des Maires de France, le 28 novembre dernier, Alain Juppé déclarait au journal Sud-Ouest : "Je ne comprends pas que les compensations financières ne suivent pas les transferts de charges de l'État". Comme le Maire de Bordeaux, nous ne comprenons pas ! D'ailleurs, l'État nous doit, au titre du RMI et de l'APA, entre autres, près de 109 millions d'euros qui deviendront près de 140 millions d'euros à la fin 2008 !

S'agissant de la fiscalité, et pour l'heure, car nous ne sommes pas à l'abri d'autres mauvaises surprises, notamment une baisse encore plus forte des droits de mutation, notre objectif est d'appliquer 0 % d'augmentation des taux de fiscalité pour 2009. Nos concitoyens ne supporteraient pas une hausse violente des impôts.

Une telle proposition engendre naturellement une baisse de notre autofinancement que devra combler un recours important à l'emprunt (209 millions d'euros), si nous voulons soutenir notre capacité d'investissement. Heureusement, la bonne santé financière de notre institution départementale nous autorise à être encore très réactifs en matière d'investissements. Cet emprunt, je tiens à le souligner, assurera 74 % de nos dépenses d'investissements, palliant la carence de l'épargne.

Ainsi, et même si nos volumes d'investissements sont en baisse par rapport à 2008, ils mobiliseront malgré tout une enveloppe de 283 millions d'euros car, dans la conjoncture que nous traversons, et malgré nos charges lourdes, il est indispensable de soutenir l'activité

économique et notamment l'emploi dans le BTP sur nos territoires, sans compromettre nos équilibres.

Nous accompagnerons avec vigueur l'aménagement et le développement local avec 43 millions d'euros. Nous investirons également 11 millions d'euros en faveur des personnes âgées, en particulier dans la poursuite de la rénovation des maisons de retraite, ainsi que 7 millions d'euros pour le logement. Nous consacrerons 13 millions 500.000 euros à l'exécution du Contrat de Plan Etat-Région, au titre des volets routier et ferroviaire, mais aussi en matière d'aide à la voirie. J'ajouterai que le Programme Prévisionnel d'Investissement des réseaux routiers départementaux et transférés totalisera 35,40 M€.

Enfin, le Programme Prévisionnel des Collèges, après deux années difficiles, renouera avec de meilleurs rythmes d'exécution, soit près de 43 millions d'euros positionnés sur l'exercice 2009. Nous allons lancer un Schéma Directeur des Collèges sous la conduite d'Alain Marois qui donnera une visibilité sur les dix prochaines années. Il visera à optimiser les capacités d'accueil existantes dans les collèges, grâce à un travail sur les zones de recrutement, en liaison avec les autorités académiques, à procéder à des extensions chaque fois que cela sera possible et à créer de nouveaux établissements uniquement là où la pression démographique le rendra nécessaire.

Notre Budget Primitif qui vous est donc présenté, aujourd'hui, d'un montant de 1 657 M€, est lié étroitement au désengagement de l'État, à la raréfaction de nos ressources, et aux contraintes que nous subissons, face à la situation socio-économique très largement dégradée.

Néanmoins, vous l'avez constaté, ce Budget préserve nos politiques volontaristes, afin de répondre aux besoins fondamentaux de nos concitoyens et de nos territoires. Je l'évoquais en préambule, au-delà du projet de Budget Primitif 2009, nombre de délibérations sont à l'ordre du jour et apportent un témoignage concret de cette volonté. Il s'agit bien de faire du Conseil Général, et malgré les circonstances, un efficace levier de l'essor durable des territoires girondins.

Je pense tout d'abord à la mise en œuvre de la politique Territoriale, Citoyenne et Durable, car vous aurez, chers collègues, à vous prononcer sur son cadre d'action pour la période 2009-2014. Ce projet ambitieux, baptisé "Gironde 2014", pose le cadre de référence stratégique de notre politique territoriale, nous invitant à réformer en profondeur notre politique de contractualisation avec chacun des acteurs locaux du développement. Nous agissons, comme nous l'avons fait pour le lancement de l'Agenda 21, dans la concertation et l'écoute, véritables clés de notre réussite commune. D'ailleurs, notre séance sera aussi l'occasion de tirer un premier bilan de l'Agenda 21 de la Gironde et de tracer de nouvelles perspectives, puisque notre parcours a été couronné de succès, bénéficiant d'un vaste écho auprès de nos partenaires locaux, mais également au sein de nos services.

Nous serons efficaces aussi sur le terrain de la Solidarité, puisque nous allons, si vous en acceptez le principe, créer un Observatoire girondin de la Précarité et de la Pauvreté, afin d'adapter là aussi, à travers un processus concerté, nos politiques publiques. Nous renforcerons de manière plus que symbolique nos politiques liées à l'habitat et au logement social, dans la droite ligne de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Gilles Savary y reviendra en détail.

Par ailleurs, et parce que j'ai besoin de renseignements complémentaires très précis, de réponses à de nouvelles interrogations sur le plan juridique quant à ma responsabilité, dans le cadre d'un projet de Syndicat Mixte concernant la restauration dans les collèges, j'ai décidé de prendre un peu plus de temps pour présenter ce dossier à notre assemblée. Je le ferai dès que toutes les conditions seront réunies.

Chers collègues, nous aurons l'occasion, tout au long de nos débats, de nous entretenir de l'aménagement numérique du territoire avec Gironde Numérique, de nos politiques en faveur de l'environnement et du tourisme, de l'agriculture et de la forêt. Nous nous attacherons aussi à redéfinir nos politiques de solidarité, d'insertion, de protection maternelle et infantile, d'aide aux personnes âgées et handicapées. Ni les routes, nous l'avons vu, ni les transports, pas plus que nos actions dans les domaines culturel, sportif et associatif, ne seront négligés.

Le menu de cette séance plénière étant particulièrement chargé, je vous remercie de votre attention et je cède immédiatement la parole à notre questeur, Jacques Maugein, qui va aborder le premier point à l'ordre du jour : la dénomination du Domaine Départemental de Blasimon.

## **DOSSIER (Q) 1**

### **DENOMINATION DU DOMAINE DEPARTEMENTAL DE BLASIMON**

**Rapporteur : Jacques MAUGEIN**

Mesdames, Messieurs,

Sans l'engagement et le travail acharné de Monsieur Volny Favory, conseiller général du canton de Sauveterre de 1975 à 1985 et maire de Blasimon de 1965 à 1983, le Domaine Départemental de Loisirs de Blasimon, n'aurait pu être réalisé. Son action pour la création de ce domaine, visant à développer l'offre touristique et culturelle sur un site proche de la magnifique abbaye de Blasimon, conduit Monsieur le Président à nous proposer de baptiser de son nom ce domaine.

En conséquence, il nous est demandé de bien vouloir dénommer le domaine départemental de Blasimon, qui s'appellera désormais : Domaine Départemental Volny Favory.

#### **AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

##### **M. LE PRESIDENT :**

Je pense qu'il n'est pas utile d'attendre que les gens soient morts pour leur rendre hommage. C'est pour cela que je vous ai proposé cette dénomination, qui est ni plus ni moins la juste reconnaissance de l'engagement extraordinaire dont a fait preuve Volny Favory pour créer ce domaine départemental et le faire évoluer.

##### **Yves d'AMECOURT :**

Pour dire que, bien sûr, nous sommes d'accord avec vous sur cette proposition. Vous avez fait cette proposition il y a quinze jours à Blasimon, lorsque vous êtes venu inaugurer les nouveaux tennis sur le domaine départemental, et tous les citoyens du canton de Sauveterre vous suivent sur cette idée. Simplement une petite correction sur la délibération, Volny Favory n'est pas médecin mais vétérinaire. Mais je pense qu'il en sera très heureux, ses enfants aussi, ainsi que la commune de Blasimon et le canton de Sauveterre.

##### **M. LE PRESIDENT :**

Je n'avais pas vu. Tout le monde sait qu'il est docteur vétérinaire. C'est un hommage qui lui fera plaisir, il me l'a déjà dit.

#### **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DOSSIER (Q) 2**

**REMPLACEMENT D'UN MEMBRE  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Rapporteur : Matthieu ROUVEYRE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons procédé à l'élection des membres de notre Commission Permanente le 1 avril 2004.

Monsieur Gérard CESAR, élu en cette occasion, a fait part de son souhait d'être remplacé par Monsieur José BLUTEAU.

En application des articles L3122.6 et L3122.5 – 2ème alinéa du code précité, repris par l'article 2 de notre règlement intérieur, qui précise en outre que le remplacement d'un membre se fait par consensus de l'Assemblée, il nous est proposé d'accepter cette proposition.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :  
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

***Intervention du Vice-Président chargé de l'Aménagement et Développement Durable  
du Territoire, Coordination de la conférence des Vices-Présidents***

**Bernard DUSSAUT :**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux, chers collègues. En ces temps difficiles, nos rencontres sur le terrain sont, à chaque fois, le témoignage renouvelé d'une crise économique profonde et durable, qui se durcit de jour en jour, et d'inégalités qui se creusent au détriment de la cohésion sociale de notre pays. La situation présente est devenue une "crise du quotidien" pour nos concitoyens les plus fragiles, dans leur recherche de travail, de logement, de moyens pour subvenir aux charges de famille.

La crise financière, devenue crise de l'économie réelle, est la preuve de l'impuissance d'un marché non réglementé à préparer l'avenir, à anticiper les défis du futur et à répartir équitablement les ressources dans une perspective de développement durable.

Ce contexte suffit à réaffirmer et à légitimer le rôle et la place du Département au sein des institutions de la République, à l'heure où certains croient bon de discuter, de commission en commission, du bien-fondé de cette collectivité.

Confronté à la précarisation accrue de la société, aux défaillances d'un marché livré à lui-même, le Conseil Général de la Gironde apparaît comme l'un des derniers garants de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale du Département tout entier. A cet égard, notre politique d'appui aux territoires et aux communes, façonnée d'année en année depuis 1976, révèle toute son utilité et son sens. En effet, ce sont les territoires ruraux, souvent éloignés de la métropole bordelaise, dépourvus de moyens budgétaires, qui sont les plus durement touchés. C'est pourquoi, nous poursuivons en 2009 le soutien accordé aux communes et aux groupements qui s'élève à 65 M€ contre 61 M€ au BP 2008.

C'est cette conviction d'un développement équilibré et solidaire nécessaire de la Gironde, qui nous conduit à réaffirmer notre attachement à la politique territoriale du Département. Mais pour garder toute sa valeur et toute son efficacité opérationnelle, notre politique territoriale doit se réformer, pour mieux prendre en compte les besoins, les spécificités des territoires et les nécessités du développement durable. Un long chemin a déjà été parcouru, avec l'adoption à l'unanimité d'un Agenda 21 départemental, le soutien aux Agendas 21 locaux ou encore l'écoconditionnalité de nos subventions aux projets territoriaux.

Par délibération du 17 décembre 2007, intitulée "Pour un nouveau contrat de développement durable en Gironde", vous avez souhaité aller plus loin en vous engageant à renforcer la composante "développement durable" de notre politique, à travers la mise en place de la deuxième génération des contrats territoriaux, faisant suite à l'évaluation des contrats de développement durable. Par ailleurs, cette réforme constituera la déclinaison territoriale de la nouvelle "Charte pour un pacte social, citoyen et durable", dont nous sommes dotés par délibération du 6 juin 2008, et qui est censée structurer l'ensemble des politiques publiques départementales à l'aune des mêmes principes et finalités d'action.

Par la réforme de sa politique territoriale, le Département de la Gironde entend prendre toutes ses responsabilités en matière de développement durable, s'inspirant de la formule bien

connue "penser global, agir local", contenue au chapitre 28 de l'Agenda 21 du sommet de Rio et dans la stratégie européenne de développement durable de Göteborg.

A ce titre, notre conception du développement girondin se fonde sur la notion européenne de cohésion territoriale, objet d'un livre vert du 6 octobre 2008. Il s'agit de promouvoir, à travers la nouvelle politique de contractualisation, un principe de solidarité entre les girondins, quel que soit le lieu où ils vivent. L'objectif est d'offrir des conditions d'accès équitables aux services et équipements collectifs et d'assurer ainsi des conditions de compétitivité optimales à tous les territoires girondins. Pour ce faire, notre politique territoriale doit davantage développer une approche selon les besoins, pour ainsi mieux identifier l'essentiel de l'accessoire, mieux représenter les inégalités entre les territoires et se doter des moyens d'y remédier. Cette nouvelle approche implique de se doter d'un cadre prospectif sur les cinq prochaines années.

Avec "Gironde 2014", notre Département sera doté d'une vision cohérente de son développement sur les prochaines années, axée sur sept défis jugés prioritaires : à savoir la solidarité, l'équilibre entre environnement naturel et développement urbain, l'accès aux services publics, le dynamisme économique, l'intégration de la Gironde au niveau européen, la transversalité, et la citoyenneté. "Gironde 2014" a l'ambition d'être partagé par tous les échelons infradépartementaux, pour mettre en cohérence les problématiques locales avec les ambitions départementales. "Gironde 2014" constituera le fondement et le préalable à notre nouvelle politique de contractualisation.

Notre collègue, Bernard Castagnet, Président de la commission "politiques contractuelles territoriales" va vous présenter les outils de cette nouvelle politique contractuelle et la mise en œuvre opérationnelle prévue.

**MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE TERRITORIALE,  
CITOYENNE ET DURABLE –  
CADRE D'ACTION POUR LA PERIODE 2009/2014 - PROJET GIRONDE 2014**

**Rapporteur : Bernard CASTAGNET**

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Gironde est reconnu aujourd'hui comme un acteur local engagé et pionnier en matière de développement durable, capable d'anticiper et d'adapter ses politiques pour préparer l'avenir de son territoire. C'est ce souci qui conduit Monsieur le Président aujourd'hui à nous proposer une réforme en profondeur de notre politique de contractualisation avec les acteurs locaux du développement local. Cette réforme a l'ambition de renforcer le dialogue territorial, d'inscrire davantage les interventions départementales dans une démarche partenariale et concertée.

En effet, dans le respect des compétences de chacun, le Conseil Général souhaite partager avec les territoires le projet "Gironde 2014", en ouvrant une nouvelle possibilité de contractualisation avec les acteurs locaux, se reconnaissant dans les valeurs et les finalités de la "charte pour un pacte social, citoyen et durable", et qui désireront coopérer avec notre institution pour atteindre des objectifs de développement définis collectivement.

La discussion avec les territoires se déroulera dans le cadre de périmètres, dont la définition vous sera soumise prochainement. Cette négociation s'effectuera au sein de "conférence territoriale", où siègeront un représentant de l'exécutif départemental, les conseillers généraux des territoires concernés, les maires, les présidents d'EPCI et les organismes reconnus par le Département comme participant à une mission d'intérêt général dans le territoire.

Pour 2009, année de lancement, les conférences territoriales seront réunies une première fois à partir de mars 2009, pour une présentation des enjeux, des diagnostics et des modalités de travail. Les élus seront amenés alors à s'exprimer sur leurs propres enjeux et intentions de collaboration.

A l'issue des premières conférences girondines, les acteurs territoriaux intéressés adresseront une lettre d'intention au Président du Conseil Général pour formaliser leur volonté de participer au conventionnement, dans le cadre des enjeux définis par le Conseil Général et pour adhérer à la charte territoriale citoyenne et durable.

L'objectif des conférences territoriales est d'aboutir à un projet de convention pluriannuel, identifiant les différents projets et actions ou thèmes de travail en commun, à conduire ou à lancer d'ici 2014. A cet effet, les conférences territoriales se réuniront à mi-parcours pour validation ou non du diagnostic et des objectifs partagés (juillet 2009), puis en fin d'année pour la finalisation et la signature ou non de la convention.

Ces conventions seront dénommées "convention territoriale, citoyenne et durable" et auront vocation à être signées par l'ensemble des maîtres d'ouvrage de ces projets. Chacune sera établie pour 6 ans (2009-2014) et sera révisable par avenant à mi parcours (2011). Elle contiendra une programmation des opérations et un dispositif de suivi des objectifs.

La contractualisation sera ouverte à tous les échelons infra départementaux (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, pays, syndicats intercommunaux, Communauté urbaine de Bordeaux). Elle pourra aussi inclure des associations porteuses de la maîtrise d'ouvrage d'un projet validé à l'issue de la première phase d'élaboration de la convention.

Chaque convention sera composée de trois parties : en premier lieu, d'un préambule traduisant l'adhésion du territoire à la "charte girondine pour un pacte social, citoyen et durable"; d'une deuxième partie contenant le diagnostic partagé du territoire concerné, et d'une troisième partie comportant les engagements et les modalités opérationnelles du contrat.

Enfin, au niveau de l'institution départementale, les services concernés seront regroupés en plates-formes territoriales chargées d'organiser le travail inter-services, inter-élus et de garantir le bon déroulement du dialogue territorial.

En conséquence, il nous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter ce cadre de référence et d'action pour la mise en oeuvre du volet territorial de la politique départementale citoyenne et durable,
- valider les priorités départementales pour la période 2009-2014 du projet Gironde 2014, décrites dans le présent rapport,
- adopter le principe des conventions girondines de territoires.

**AVIS DE LA COMMISSION 2 - POLITIQUES CONTRACTUELLES TERRITORIALES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

**Rapporteur : Guy MARTY**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique territoriale, citoyenne et durable, les orientations nouvelles données aux politiques départementales territorialisées comportent deux volets, l'un consacré au projet stratégique du développement du territoire girondin et l'autre à la poursuite de notre politique d'aide au développement local, dans le cadre des aides aux communes et aux structures intercommunales

A cet effet, la délibération du 4 septembre 2001, faisant suite à celle du 18 décembre 2000, fixait le cadre d'action pour une politique de développement durable en Gironde. Les Contrats de Développement Durable (CDD) sont arrivés à échéance fin décembre ; il convient donc dans l'attente de la mise en place des conventions territoriales, citoyennes et durables (TCD) de permettre à ces territoires de poursuivre leur développement. Pour cela les territoires pourront bénéficier d'un soutien pour les opérations de fonctionnement déjà en cours, et d'un soutien en investissement du Conseil Général, dans le cadre du règlement d'intervention de droit commun des aides aux communes et aux structures intercommunales ; la mention de l'obligation d'une contractualisation n'étant plus nécessaire.

Pour répondre aux objectifs affirmés en la matière par les décisions antérieures, au titre de l'aide au développement local, en faveur des communes et structures intercommunales, un crédit global de 19 034 442,81 € en AP/AE et 18 056 380,45 € en CP est inscrit en dépenses et 418 217,81 € CP en recettes, réparti ainsi qu'il suit :

### **I - EQUIPEMENTS LOCAUX**

#### **1. Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes**

Pour l'année 2009, une dotation de 10 114 358 € en AP et en CP, équivalente à celle de 2008, est inscrite au projet de budget 2009.

#### **2. Aides aux travaux de voirie**

Un crédit global de 1 057 699,32 € en AP et 904 151,93 € en CP est inscrit au projet de Budget Primitif 2009 concernant les opérations suivantes :

- Aide pour travaux de construction de bordures caniveaux le long des RD dans la traversée des agglomérations
- Opérations de sécurité sur routes départementales dans la traversée d'agglomération hors CUB
- Soutien au report modal pour les déplacements de personnes

### **3. Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale**

Pour la mise en œuvre de ce programme, un crédit de 1 311 480,85 € en AP et 1 368 857,13 € en CP est inscrit au projet de budget départemental 2009.

### **4. Dissimulation des lignes téléphoniques**

L'enfouissement des lignes téléphoniques s'intègre dans une politique départementale de protection de l'environnement et de mise en valeur du patrimoine. Pour l'ensemble du programme 2009 "Réseaux Téléphoniques", les crédits d'un montant de 195 000 € en AP et 244 566,86 € en CP sont inscrits au projet de budget Primitif 2009.

## **II – DEVELOPPEMENT LOCAL**

### **1. Programmes de développement local**

- **Aide au Développement local**

- . le commerce rural
- . le Fonds d'Aide aux Etudes

Pour ces opérations, figure au projet de budget 2009 un crédit global de 220 000 € en AP et de 119 149,60 €.

- **Aides pour l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré**

L'Assemblée Départementale, en adoptant à l'unanimité le 28 juin 2005 le manifeste pour la jeunesse dont la charte a été signée le 24 mars 2006, a affirmé sa volonté de permettre l'accès de tous à l'éducation. C'est dans cet esprit que le Conseil Général en 2009 apportera son soutien à toutes les communes du Département, en subventionnant les investissements lourds et en accompagnant les programmes d'entretien des écoles. Pour financer ces aides, les crédits de 3 540 374,14 € en AP et 2 713 874,30 € en CP sont inscrits en dépenses à mon projet de budget 2009 ainsi que 418 218 € en recettes.

- **Aide aux acquisitions foncières**

Pour permettre la réalisation d'équipements publics il est essentiel que la collectivité publique puisse maîtriser le foncier et l'urbanisation du territoire. Pour cette opération un crédit de 150 000 € en AP et de 141 299 € CP est inscrit au projet de budget 2009.

- **Aide à l'Équipement Loisirs des Jeunes**

En appui de l'aide au fonctionnement des centres de loisirs des jeunes accordée aux collectivités, le Conseil Général contribue également à l'amélioration, la sécurisation et dans certains cas à la construction des bâtiments nécessaires à l'accueil des jeunes. Il est proposé de reconduire ces aides pour l'année 2009 pour lesquelles est inscrit un crédit de 500 000 € en AP et de 315 961 € en CP.

- **Le Fonds de Développement Durable (FDD)**

Il est consacré au soutien de projets particulièrement innovants et structurants pour les territoires, ainsi qu'à la réalisation d'opérations exemplaires en terme de développement durable, de coopération et de citoyenneté. Il permet de poursuivre le soutien aux Pays dans

leur mission d'animation du territoire, de coordination des acteurs, tout en favorisant le développement des projets territoriaux retenus dans les conventions pluriannuelles de territoires (TCD). Afin d'accompagner ces initiatives locales, sont inscrits au projet de budget départemental 1 215 530,50 € en AP/AE et 1 437 021,67 € en CP.

## **2. Conventions d'Aménagement de Bourg**

La procédure des Conventions d'Aménagement de Bourg a été adoptée en assemblée plénière de décembre 1996. Elle vise les communes rurales de moins de 10.000 habitants situées hors Communauté Urbaine. Elle a pour objectif la restructuration et le développement de bassins de vie. Elle soutient les communes qui souhaitent revitaliser leur territoire par le maintien et la création de services de proximité, et l'apport d'équipements nécessaires à la vie quotidienne des habitants. Pour assurer la poursuite de cette politique un crédit de 700 000 € en AP et de 536 143 € en CP figure au projet de Budget Primitif 2009.

## **3. Centre de Ressources en Information Territoriale (CRIT)**

Le Centre de Ressources en information Territoriale a pour mission d'acquérir et de garantir, en liaison avec la Direction du Système d'Information, la qualité des données géographiques et alphanumériques de référence, notamment les données IGN et INSEE. Pour permettre à l'Institution et aux directions de disposer d'un référentiel de données communes et répondre aux besoins internes et externes, les crédits d'un montant de 30 000 € en AP et de 161 000 € en CP sont inscrits au Projet de Budget Primitif 2009.

Les différents aspects de ces politiques d'aides en faveur des communes et des structures intercommunales qui nécessitent des coopérations locales, feront l'objet de discussions avec les acteurs locaux concernés dans le cadre du projet "Gironde 2014".

**AVIS DE LA COMMISSION 1 - AIDES AUX COMMUNES ET STRUCTURES DE COOPERATIONS INTERCOMMUNALES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## AGENDA 21 DE LA GIRONDE : BILAN ET PERSPECTIVES ANNEE 2009

Rapporteur : Hervé GILLE

Mesdames, Messieurs,

Le 5 décembre dernier nous faisons, ensemble, lors d'une séance publique qui a mobilisé 200 personnes le bilan de la mise en œuvre du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde 2007-2008. Je n'entrerai pas dans le détail de ce bilan puisqu'il est, exhaustif, annexé à ce rapport. Sur les 92 actions, aux trois-quarts nouvelles, programmées il y a deux ans, ce bilan est positif car il fait apparaître un très bon engagement du programme d'actions : 94 % des actions votées au BP 2007 sont réalisées ou en cours de réalisation ; 26 % sont d'ores et déjà évaluées et évoluent dans une perspective d'amélioration continue. La majorité des actions (91 %) se réalisent dans la concertation, a minima en interne, mais pour plus des deux-tiers avec les partenaires ou la société civile.

Il s'agit maintenant d'entrer dans une phase d'évaluation avec l'ensemble de nos partenaires et les girondins, pour s'engager ensemble dans une perspective d'amélioration continue et définir notre deuxième programme d'actions. Celui-ci devra notamment renforcer l'accent sur les enjeux climatiques via le lancement du Plan Climat Energie de la Gironde (pour faire suite au Plan Gironde Energie 2007-2008 inclus dans notre Agenda 21), le développement de la participation citoyenne et les démarches de suivi et d'évaluation, tant des actions menées que de notre stratégie.

L'engagement du Conseil Général a d'autant plus de sens qu'il entre en résonance avec l'implication des acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités girondines. 39 collectivités sont engagées dans un Agenda 21 (liste en annexe 2), ce qui fait de la Gironde le département le plus dynamique en la matière. A l'issue des dernières élections municipales, de nombreuses collectivités souhaitent encore s'engager dans la démarche. Elles ont toutes accès à l'espace collaboratif du Conseil Départemental des Agendas 21 locaux, véritable centre de ressources pour l'action concrète coordonnée, qui compte plus de 400 membres. Certaines ont besoin d'être accompagnées sur le lancement de la démarche comme pour son animation, c'est pourquoi le Président vous propose de relancer un appel à projet pour des Agendas 21 locaux et d'affirmer notre rôle de coordination des démarches et actions de développement durable sur le territoire départemental. Il s'agit de renforcer l'efficacité de l'action publique et de promouvoir la "contagion des bonnes pratiques", en favorisant les retours d'expériences, la mise en réseau des acteurs et la mutualisation.

Pour pérenniser et mettre en œuvre ces perspectives, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2009 : 200 000 € en dépenses, incluant le budget de lancement du Plan Climat Energie de la Gironde.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le bilan du 1<sup>er</sup> programme d'actions de l'Agenda 21 et les principes de l'évaluation,
- valider le lancement d'un deuxième programme d'action intégrant notamment un volet Territorial, Citoyen et Durable et un volet Plan Climat,
- adopter le principe d'un nouvel appel à projet en 2009 pour soutenir le lancement et à l'animation d'Agenda 21 locaux qui seront mis en réseau à travers le Conseil Départemental des Agendas 21 locaux en Gironde,
- adopter les propositions de crédits nécessaires à cette mise en oeuvre pour un montant de 200 000 € en dépenses.

**AVIS DE LA COMMISSION 1 - AIDES AUX COMMUNES ET STRUCTURES DE COOPERATIONS INTERCOMMUNALES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Hervé GILLE :**

Je voudrais remercier Bernard Dussaut pour sa confiance, Gérard Marty, notre Directeur Général des Services Départementaux, pour son implication, et notamment Julie Chabaud, la responsable de la Mission Agenda 21 et son équipe, pour le travail accompli.

**Michel DUCHENE :**

A cette occasion, nous allons pouvoir cerner votre volonté politique en matière de développement durable. Je ne vais pas nier cette volonté, bien sûr, mais déplorer sa faiblesse, son manque de dynamisme, sa lenteur parfois, surtout son caractère abstrait et aussi sa relative passivité. Vous concertez, vous communiquez beaucoup. Le Conseil Général se dote aussi d'outils très nombreux. Mais une question se pose. Quelle action concrète en faveur du développement durable ? Quelle action concrète au bénéfice des girondins ?

Je reviens sur le manque de dynamisme. En matière d'éco-développement ou de développement éco-industriel, la seule action prévue est une étude, mais elle n'est pas encore lancée. Il y en a beaucoup d'études. Dans ce domaine-là on pourrait agir en facilitant par exemple l'implantation de ces éco-entreprises, dont on parle beaucoup, en favorisant leur développement et pas en lançant une énième étude. A ce sujet, la CCI fait aussi une étude sur le potentiel régional, sur l'ouverture de possibilités d'achat de nos marchés, mais là aussi on fait encore une nouvelle étude. Peut-être plutôt qu'une étude pourrions-nous passer aux actes ! En matière de e.administration, le Conseil Général gagnera à être plus offensif, à ne plus seulement expérimenter, mais à généraliser à tous nos échanges. Cela vaut aussi pour le télétravail qui sera augmenté et qui sera facilité encore plus. On pourra aussi regretter certaines actions non réalisées de l'Agenda 21, telle que l'intégration des sites développement durable dans les conventions. Est-ce si complexe que cela ? Je ne crois pas. La lisibilité de nos

services départementaux aurait pu peut-être se passer d'une énième étude pour aller directement vers la communication. On pourrait davantage inciter au développement durable en direction du parc locatif social, de l'éco-construction, de l'éco-rénovation, on n'en parle pas. Le parc locatif social n'est pas à mettre à part ; on peut là aussi mener des actions très performantes en développement durable.

Je reviens aux liaisons dématérialisées. J'ai parlé de la e.administration, mais je voudrais ajouter d'une manière générale l'opportunité de la mise en réseau sur internet et du net comme alternative à la création coûteuse de référentiel de base de données. J'ai d'ailleurs lu avec intérêt et en en cherchant l'objectif la création de bases de données temporelles sur les rythmes de vie des girondins. C'est encore un outil. Mais dans quel but d'action ?

Sur la lenteur. L'observatoire partagé des paysages et du patrimoine est une création tout à fait intéressante, on ne peut que s'en réjouir. Mais repousser à 2011 la prise en compte du paysage dans les projets, cela me semble bien long ! On a un sentiment de lenteur, de retard aussi sur les économies d'eau, où les expérimentations ne permettent pas des résultats forts et conséquents. Lenteur aussi dans le lancement du plan déplacement vélo. Il a bien sûr un caractère tardif. Vous continuez à ne pas considérer le vélo comme un mode de déplacement à part entière. D'ailleurs, dans votre texte vous dites que le vélo est "le maillon d'une chaîne de mobilité", ce qui est très discutable parce que le vélo est un mode de déplacement à part entière.

Je me souviens dans cette assemblée il y a quelques années d'un collègue, de votre majorité, qui déclarait que faire du vélo c'était une forme de régression sociale. Nous n'avons jamais demandé à ce que l'on se déplace à vélo pour aller au travail de Soulac à Bordeaux et inversement. On demande de donner une place importante au vélo, et de ne pas seulement le considérer comme un mode de déplacement du week-end, un mode de promenade. C'est un véritable outil de déplacement à part entière. Pour continuer sur le thème de déplacement, nous soutenons bien sûr le système d'information voyageurs. Comment ne pas s'en féliciter ? A quelle date sera-t-il entièrement finalisé ? 2009 ? 2011 ? Nous ne savons pas.

Le parc automobile du Conseil Général, à l'évidence, un retard considérable a été pris pour réduire les émissions de CO2. Il faudrait peut-être s'engager sur une politique d'achat de véhicules non polluants. Dans les différentes délibérations, on n'a pas l'impression que ce type de véhicules soit prioritaire pour le Conseil Général. Quant aux incertitudes budgétaires sur le développement durable, 200 000 euros pour le lancement du plan climat énergie. Cela nous semble relativement insuffisant. A moins d'entendre par lancement "effet d'annonce". Si c'est un effet d'annonce, oui on peut le prendre dans ce sens-là. Mais tout de même cela nous paraît bien faible. On lit plus loin que le plan climat sera élaboré à mi 2010. Deux ans et demi, cela paraît un peu long, alors que les objectifs du Grenelle de l'environnement nous dicte désormais les nôtres. "Concernant le budget de la charte girondine pour un pacte social citoyen et durable" cela se fera, si j'ai bien lu, au cours de l'année 2009. Ce n'est guère prévisionnel.

Enfin, bref, à la lecture de ce texte, on a le sentiment d'insatisfaction, d'abord au vu des objectifs du "Grenelle", et surtout du rythme d'action du Conseil Général. Je prendrai deux objectifs du "Grenelle" : diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre en 2050, réduire de 38 % notre consommation d'énergie d'ici 2020. A la lecture de ce texte, et au rythme du Conseil Général dans les orientations qui nous sont proposées, c'est l'inquiétude

qui domine. Il est nécessaire à présent d'aller plus vite, mais il faudrait que le Conseil Général s'engage dans des réalisations concrètes, réelles, et pas seulement dans des effets d'annonce, pas seulement dans des études, pas seulement dans des textes un peu abscons qui n'aboutissent pas à des réalisations concrètes.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Ce n'est pas gentil pour Madame Roseline Bachelot ce que vous avez raconté, parce que si vous lisiez les documents, vous verriez que le Conseil Général a été reconnu par Madame la Ministre de l'Ecologie comme l'un des trois départements ayant le plus fait, non seulement dans les concepts mais dans la réalité. 94 actions réalisées et en cours. On est un des trois départements en flèche. Nous sommes reconnus par le Ministère de l'Ecologie et de l'Environnement. Beaucoup de choses ont été faites. Nos trois dernières interventions - suivez-moi un jour - sont remarquables : le gymnase d'Hourtin avec Henri Laurent où il y a des panneaux photovoltaïques sur la toiture, c'est-à-dire production d'électricité ; le mur trombe avec les panneaux solaires pour chauffer, Francis Magenties était présent. Ensuite, je suis allé à la maison de retraite à Lesparre, et là aussi un effort extraordinaire a été fait au niveau du développement durable. Avec Isabelle Dexpert à Villandraut, il y a aussi un équipement remarquable. Voilà ce que fait le Conseil Général. Encore faut-il venir voir et lire.

#### **Jean-Marie DARMIAN :**

Par rapport à notre collègue Michel Duchêne, je crois qu'il devrait être un peu patient, et attendre le rapport de la commission environnement, pour voir que des mesures concrètes sont prises dans le cadre du développement durable, qui se traduisent par des masses budgétaires conséquentes, et ce ne sont pas que des bonnes intentions. Je voudrais lui répondre sur son analyse des pratiques du vélo en Gironde, qui est une analyse évidemment purement urbaine, pour lui rappeler que statistiquement la Gironde est le premier département de France par les aménagements cyclables, et de loin, puisque la Gironde a exactement le double d'aménagements cyclables que le département qui se trouve en deuxième position. Actuellement, nous sommes plus proches des 500 kilomètres d'aménagements cyclables en Gironde, alors que le deuxième département est à peine à 198 kilomètres. Il faut mesurer l'effort accompli. Il est certain que drainer un territoire aussi vaste que le Département de la Gironde en matière d'équipement est relativement lourd, et plutôt que de faire des bandes blanches le long de certaines artères bordelaises, il est plus difficile de faire des pistes en site propre et des pistes qui permettent à la fois des déplacements touristiques, certes, des déplacements de loisirs, certes, mais aussi, dans un certain nombre de communes, des déplacements quotidiens utilisables pour aller vers les collèges ou vers des établissements publics. On ne peut pas taxer le Département de la Gironde d'être en retard en matière de politique vélo, quand on constate que des départements gérés par la majorité présidentielle sont actuellement à quelques dizaines de kilomètres de déplacements en site propre, et qu'ils ne consentent absolument aucun effort en la matière. Récemment, nous sommes allés essayer de cordonner l'action de la Voie Verte le long du Canal du Midi, pour nous apercevoir que certains villes refusent absolument une politique vélo et ne veulent pas mettre un seul euro dans le déplacement alternatif que cela peut représenter.

Quant aux mesures concrètes concernant le développement durable, il est bien évident que la lisibilité est très difficile, puisque ce sont des mesures éparpillées dans toutes les politiques du Conseil Général, et qu'il n'y a pas un seul secteur qui ne soit touché par cette

politique-là. Je rappellerai que tout à l'heure notre collègue Bernard Castagnet a présenté un nouveau contrat qui porte sur évidemment la citoyenneté et le volet social, mais également le volet durable, et il faudrait cumuler tous les effets pour voir l'impact de la politique du développement durable faite par le Conseil Général de la Gironde depuis des années.

**Michèle DELAUNAY :**

Je crois également que l'impatience de Michel Duchêne est bien mal distribuée, parce qu'il est aussi élu d'une ville qui a mis de nombreuses années à présenter un Agenda 21, avec maintenant beaucoup de publicité, mais un Agenda 21 qui a été bien tardif, et qui est fait surtout de bonnes intentions. On n'en est même pas encore au projet en voie de réalisation. Donc c'est un peu la parabole de la paille et de la poutre une fois de plus. Je dois dire aussi que du temps où nous partagions les bancs du conseil municipal, j'avais été amusée de la charte d'écologie urbaine qui nous avait été présentée, et dont les ambitions étaient aussi extrêmement modestes. Vous citez quelquefois nos collègues, en particulier pour le vélo. Je me souviens que des grandes mesures étaient l'économie de papier, c'était assez traditionnel, mais que notre ami Jean-Marc Gaüzère avait dit qu'il fallait apprendre aux enfants à finir leur assiette. Je dois dire que j'étais restée assise par cette proposition ; elle doit être consignée dans les minutes du conseil municipal. Je vous rappelle, pour faire des citations opportunes, celle-ci. Voilà donc une impatience mal répartie cher Michel Duchêne...

**Philippe PLISSON :**

Franchement, s'il y a un procès que l'on peut faire au Département de la Gironde, ce n'est certainement pas d'être en retard par rapport à la démarche de développement durable. Il a été parmi les départements les plus en avance, les plus en pointe, les plus novateurs, par rapport à ces pratiques, depuis déjà plusieurs années, depuis dix ans, si bien que le Ministère du Développement Durable lui a accordé un label national, reconnaissant cette pratique et ces démarches. Je ne vais pas faire le catalogue de tout ce qui a été fait en interne. Le développement durable, ce n'est pas simplement afficher comme cela deux ou trois petites fleurs et des politiques pour les oiseaux, histoire de pouvoir faire un article et de déclarer que nous faisons du développement durable. Il y a eu au niveau du Département, une politique de fond qui a associé les élus, les agents, qui a remis sur la table la transversalité, y compris des vices-présidences qui ont été fortement modifiées pendant ces dix ans pour être beaucoup transversales. C'est une démarche de fond. Quarante Agendas 21 locaux ont été initiés par le Département qui a soutenu cette politique. La Gironde est le Département qui a impulsé le plus d'Agendas 21, avec un conseil départemental des Agendas 21 qui est aujourd'hui reconnu au niveau national et qui est exemplaire. Donc à la fois dans ses pratiques, avec le réseau santé habitat, les pratiques internes ont été revisitées, tant en ce qui concerne le ménage où il y a eu une diminution importante des produits les plus polluants, les pratiques par rapport à la photocopieuse, à l'utilisation du papier. Ce sont à la fois le fond et la forme, le Département est très engagé, tout à fait exemplaire, et ces critiques, soit elles sont de mauvaise foi, soit Michel Duchêne vous ne connaissez pas ce dont vous parlez. Je vous demande de vous renseigner, et je pense que la prochaine fois vous serez parmi les plus laudateurs de cette démarche.

### **Jean-Jacques PARIS :**

Simplement quelques mots. Je voudrais dire en premier lieu sur cette démarche qu'il faut rester modeste, parce que d'une manière globale nous ne sommes qu'aux balbutiements d'une autre manière de voir le développement. Chacun de nous a certainement besoin de réfléchir sur à la fois la façon dont nous prenons en compte déjà, chacun de nous, cette manière de vivre, et en même temps comment collectivement nous posons des actes politiques. C'est vrai pour tout le monde. Il me semble que dans notre collectivité, comme il a été dit, voilà maintenant un certain temps que nous essayons de travailler collectivement et je crois que c'est la meilleure des façons d'aboutir à des résultats concrets.

Ce que disait notre collègue semblait laisser penser qu'il n'y avait rien de concret. Je veux juste citer ce qui est du ressort de ma délégation. Concernant les pistes cyclables, nous allons continuer cette année avec un budget de 2,1 M€, à développer le réseau départemental qui est relativement apprécié et que nous essayons d'entretenir le mieux possible avec nos moyens. Et puis, il y a ce que nous mettons en œuvre, par exemple, à travers les marchés les clauses d'insertion, parce que l'Agenda 21 c'est aussi la dimension sociale. Ce n'est pas rien, parce que peu à peu les services ont intégré dans leur manière de faire et de travailler cette façon de traiter la question sociale. C'est une des premières mesures, et dans le secteur qui me concerne elle est bien prise en charge.

La deuxième idée, vous avez peut-être vu, le journal Gironde en a parlé, nous avons entamé des manières de faire la route aussi, qui représentent une rupture avec ce qui se passait autrefois. Par exemple sur la D 215 on a pu obtenir un marché où l'entreprise utilise des moyens de récupération des matériaux de la route que l'on refait. On ne va plus chercher des matériaux nouveaux, on réutilise ceux que l'on veut rénover, et en plus on le fait avec le moins d'énergie possible, puisqu'on le fait à froid. Donc, on avance sur toutes ces questions. Cela reste insuffisant, mais je crois que rien que pour cette opération, cela a permis d'économiser le va-et-vient de 1600 camions de matériaux. ; ce n'est pas rien en matière de réduction des émanations de carbone.

C'est de cette manière qu'il faut travailler, il faut penser et réfléchir collectivement, intervenir tous ensemble, et en même temps avoir de petits gestes concrets au quotidien qui font progressivement une vraie politique d'Agenda 21. Il faut continuer dans ce sens et nous allons donner envie à beaucoup de gens d'y contribuer.

### **Christian GAUBERT :**

Je ne comprends pas que Michel Duchêne s'acharne à vouloir démontrer que nous n'avons pas de politique globale durable du développement dans le Département. J'aurais l'occasion de présenter la politique durable au niveau des ports départementaux. Mais je voudrais citer juste un chiffre au niveau de la maintenance des bâtiments. Quand on fait le bilan des énergies et quand on compare 2007 par rapport à 2006, cela fait apparaître une diminution de 7,4 % de kilowatt heure. Cette diminution a permis de contenir les hausses liées à l'augmentation du prix de l'énergie. C'est quand même quelque chose de remarquable. L'effort est dans toutes les vices-présidences, à tous les niveaux. Je ne comprends pas cet acharnement continu à vouloir dire que nous n'avons pas de politique à ce sujet.

**Michel DUCHENE :**

Je n'ai pas eu l'impression d'avoir des réponses à mon intervention. Je n'ai pas dit que le Conseil Général ne faisait rien en développement durable. J'ai dit que cela manquait de concret, de chiffres réels, et je crois que l'on aura l'occasion lors du débat sur le budget d'évoquer cette réalité, parce qu'au fil du temps il faudra s'appuyer sur des chiffres qui démontreront effectivement que nous avons fait des économies, par exemple, sur des consommations énergétiques, sur des fluides et autres.

Quand notre collègue Jean-Marie Darmian parle du vélo, il dit que nous avons de nombreuses pistes cyclables. Il ne suffit pas de faire des pistes cyclables, encore faut-il qu'il y ait des cyclistes dessus, et il faut avoir une politique cyclable. Quelque part, dans cette assemblée, vous êtes socialistes, ce n'est pas une critique mais une constatation, il y a la volonté, une forme de développement économique qui irait de pair avec le développement de la voiture. Et le fait de dire que c'est une régression sociale que de faire du vélo, cela démontre bien que la politique vélo est une forme de pratique un peu dérisoire. La politique vélo dans les centres urbains peut être une vraie politique qui permet de réduire la pollution. Michèle Delaunay est intervenue sur Bordeaux, elle a eu raison de parler de la charte de l'écologie urbaine, merci de l'avoir évoquée. Cela prouve, chère Madame, qu'avant même de parler en France de développement durable, nous nous étions engagés dans une politique d'écologie urbaine.

**Rumeurs dans l'hémicycle.**

**M. LE PRESIDENT :**

C'est une bonne stratégie d'attaquer l'adversaire sur le terrain où il est le plus solide. Je sais cela depuis longtemps. Vous vous êtes exprimé, on vous a répondu ! Vous pouvez terminer, s'il vous plaît.

**Michel DUCHENE :**

Ce qui est important sur un document aussi essentiel pour notre avenir, c'est que l'on ait un débat d'idée. Je reconnais que Jean-Marie Darmian dans sa commune a beaucoup fait pour le vélo. Là, il intervient sur l'aspect global du Département, en disant que beaucoup de pistes cyclables ont été faites. Je dis que cela ne suffit pas et il faut avoir une vraie politique vélo. Si je me permets de dire cela c'est que j'ai été porteur au sein de l'équipe municipale d'une vraie politique vélo qui fait référence au niveau national. Nous sommes une des premières villes en France à avoir acheté deux mille vélos et les avoir mis à disposition des bordelais.

**M. LE PRESIDENT :**

La Rochelle était avant vous !

**Michel DUCHENE :**

Oui, mais cela n'a pas eu le même impact !

On essaie d'avoir un débat, mais on nous coupe sans arrêt ! Par rapport à ce que disait Michèle Delaunay sur l'écologie urbaine, le projet de 1995 de recentrer le centre ville, de développer le tramway, de créer de grands espaces piétons, je n'en veux qu'une seule preuve c'est la place Pey Berland, immense nœud routier ; aujourd'hui c'est une grande place piéton. Cela veut dire qu'il y a une politique. Une stratégie a été définie et a abouti à une baisse de la circulation très nette permettant de réduire la pollution. Ce que nous vous demandons, ce sont des actes concrets, réels et visibles qui permettront de démontrer que vous avez une volonté politique. Vous avez brandi ce document ! Oui, vous savez communiquer ! C'est cher tout cela, parce qu'il y a plein de couleurs magnifiques...

### **Rumeurs dans l'hémicycle.**

#### **M. LE PRESIDENT :**

La ville de Bordeaux ne communique pas, bien évidemment !

#### **Michel DUCHENE :**

Bien moins que dans ce Conseil Général ! Bref, il nous faut des actes concrets et à ce moment-là nous serons prêts à vous suivre.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Vous feriez bien de commencer par faire des actes concrets dans votre ville. Le développement durable c'est pas seulement l'écologie, mais c'est aussi la personne humaine. Le trophée national qui vient d'être remis, on a eu le ruban bleu par Roseline Bachelot et ensuite par Jean-Louis Borloo. Le Conseil Général vient d'obtenir le trophée national des achats responsables qui a été remis à Isabelle Dexpert, notre vice-présidente, par Monsieur Eric Woerth le jour du Congrès des Maires. Il faut savoir tout cela et reconnaître ce qui est aujourd'hui. Le Département de la Gironde est vraiment dans le peloton de tête pour le développement durable.

#### **Hervé GILLE :**

Monsieur le Président, chers collègues. Michel Duchêne, par rapport à votre intervention, personnellement je suis un nouvel élu. Mon implication au niveau de l'Agenda 21 est récente, mais cela m'a permis de découvrir, notamment à l'échelle du Conseil Général de la Gironde, une politique d'intégration particulièrement réussie. Cette politique d'intégration, vous venez d'en avoir la preuve par les diverses interventions, cela signifie que dans notre politique de développement durable, dans le plan d'action de l'Agenda 21, le travail essentiel qui a été primordial c'est l'intégration au niveau des politiques menées au sein du Conseil Général. Je vous rappelle que le bilan du plan d'action Agenda 21 a été exposé récemment à la Maison de la Promotion Sociale. Nous aurions pu peut-être ensemble en discuter, mais vous n'étiez pas là. Le bilan doit reposer sur cette capacité d'intégration dans le cadre de nos politiques publiques, et cette intégration est particulièrement réussie. C'est la transversalité réussie, dont parlait Philippe Plisson qui a largement initié ces politiques, à l'échelle d'une collectivité aussi importante que celle du Conseil Général de la Gironde ; il faut le relever. D'ailleurs, régulièrement nous sommes contactés, nous recevons des

délégations de différents conseils généraux sur le plan national, qui viennent découvrir le travail qui a été mené au sein du Conseil Général de la Gironde, pour preuve donc que la démarche déclenchée est quand même relativement exemplaire en la matière.

Un autre point paraît essentiel par rapport à mon expérience relativement récente, c'est la transparence de nos politiques en la matière. Vous pouvez découvrir, sur le portail du Conseil Général, dans le cadre du Comité Départemental des Agendas 21, un réseau d'échanges, d'expériences avec l'ensemble des acteurs. Une volonté de transparence par rapport à la mise en œuvre de nos politiques me semble exemplaire en la matière.

Je voudrais terminer par un des points qui me semble essentiel, c'est de ne pas jouer la concurrence entre les collectivités sur ce type de sujet, mais plutôt la complémentarité. En l'occurrence, le Conseil Général de la Gironde aujourd'hui met en place une politique qui vise à développer un réseau d'acteurs et promouvoir des politiques publiques à l'échelle de chacune des collectivités locales. Chacun aussi a sa place par rapport à ce qu'il peut faire, et là je trouve également que nous avons une politique particulièrement bien pensée, qui se traduit maintenant dans une approche plus globale, dans une nouvelle approche politique au niveau de territoires citoyens et durables et dans le cadre du projet Gironde 2014. Il y a une volonté d'ensemble, une cohérence est en train de se dessiner. Sur le bilan, il faut regarder au niveau de chaque vice-présidence pour voir concrètement de quelle manière il est mis en œuvre, et il est particulièrement significatif.

**Alain RENARD :**

Je demande juste à Michel Duchêne de bien vouloir lire le compte-rendu d'activité de la CATEP, du SATESE, de la CATER, et les chiffres qui figurent au bilan d'activité du Conseil Général sur nos politiques autour de l'eau. C'est tout ce que j'ai à lui dire ; il aura des chiffres concrets.

**M. LE PRESIDENT :**

Il faut s'informer. C'est pour cela que je redoublerai d'efforts pour faire de la pédagogie. Il faut que je multiplie les informations.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT :**

Je constate que Michel Duchêne est d'accord avec nous. Je vous en remercie.

Je vais donner la parole à Jean Touzeau pour son intervention préalable. Concernant les dossiers de Gilles Savary, qui est au Parlement Européen, nous les prendrons demain matin.

***Intervention du Vice-Président chargé de l'Habitat, Développement Social Urbain et Rural, Insertion, Urbanisme, Maîtrise Foncière***

**Jean TOUZEAU :**

Monsieur le Président, mes chers collègues. Une présentation et une intervention transversale sur ces domaines de l'Habitat, du Développement Social Urbain et Rural, de l'Insertion, de l'Urbanisme, de la Maîtrise Foncière, de la Coopération.

Nous allons rentrer dans ce volet social de l'Agenda 21 qui vient d'être évoqué. Et vous avez eu l'occasion de le situer dans votre intervention préalable, Monsieur le Président, j'ai le sentiment dans notre département qu'il y a un très fort mécontentement qui gronde, mais qu'il n'est pas en direction des politiques départementales. Nous allons être dans le concret, ce qui est souhaité, et nous allons observer que nous sommes dans une crise économique et sociale. Le chômage augmente, l'emploi précaire s'est développé. De nombreux ménages sont tirés vers le bas. L'année 2009, et sans doute les quelques années qui suivent, vont être très difficiles. Et du fait de la compétence départementale très marquée dans ce domaine social, nous pouvons être très mobilisés. Nos politiques départementales sont extrêmement volontaristes et souvent en contrepoint des politiques nationales.

D'abord, je vais évoquer cette volonté du Conseil Général en matière d'aménagement du territoire et de développement durable, et la manière de relier toutes ses actions, dans tous les domaines. Nous devons prendre en compte la qualité de vie de nos concitoyens, leurs difficultés économiques, les préoccupations de transport pour limiter les trajets domicile-travail. Il faut construire des logements proches des infrastructures et des centres bourgs, rapprocher les zones économiques des lieux de vie. C'est notre objectif et le ciment de nos politiques départementales.

Nous sommes impliqués dans l'action foncière, et nous sommes la collectivité la plus volontariste dans ce domaine. Cette action est déclinée autour de deux axes :

- d'une part l'aménagement foncier agricole et forestier, découlant de nos compétences obligatoires,
- d'autre part la mise en œuvre d'une stratégie foncière, à l'échelle du territoire girondin, par la mise en place d'un observatoire du foncier, avec la création de l'établissement public foncier local (EPFL) de Gironde, et la protection des espaces, dans le cadre des compétences attribuées par la Loi Développement des Territoires Ruraux (DTR).

Afin de donner leur pleine utilité et efficacité aux opérations d'aménagement foncier, le Conseil Général propose d'engager une réflexion globale préalable. Et nous engageons, dans le cadre d'un aménagement durable du territoire, des opérations de protection et de valorisation des espaces non urbanisés. Nous avons mis en place un observatoire foncier, qui a pour vocation de développer une connaissance stratégique de la question foncière, non seulement par la collecte mais également par le travail en réseau sur la diffusion des informations.

C'est donc un rôle fédérateur, garant d'une action publique cohérente fondée à la fois sur les compétences obligatoires de l'institution, mais également sur l'engagement de notre collectivité. Marie Récalde présentera demain deux rapports "Politique foncière au service de l'aménagement et du développement durable du territoire" et "Politique départementale

d'urbanisme", et je tiens à souligner son engagement dans les démarches d'information de la création de l'Etablissement public foncier local (EPFL). De nombreuses rencontres ont eu lieu dans les territoires, menées tambour battant durant le printemps et l'été, qui ont été particulièrement positives et encourageantes. Aujourd'hui une étude a donc été proposée pour positionner les autres collectivités du Département intéressées par cet EPFL, que ce soit avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, la COBAS. Cette étude, portée par Madame Catherine Bersani, va éclairer dans les trois mois à venir les volontés de la CUB et de la COBAS, d'adhérer ou non à cet EPFL départemental.

Dans quelques instants avec Martine Jardiné nous aurons la possibilité d'entrer dans le rapport "Politique Départementale de l'Habitat et de Logement social". Je voudrais rappeler que nous sommes là avec la première préoccupation des Français, tant le décrochage est devenu fort entre les ressources des ménages et l'offre disponible. On peut tirer un bilan des politiques nationales, notamment aux politiques ancrées sur des dispositifs de défiscalisation, qui sont en contrepoint avec ceux aujourd'hui portés par l'action publique sur le plan du logement ; c'est-à-dire ce que nous faisons dans le cadre du plan départemental du logement, des contributions, des conventions, des aides, pour faire en sorte que du logement soit réalisé correspondant aux ressources des girondines et des girondins. Aussi, le droit à un logement décent et l'accès au logement est vraiment une priorité pour le Conseil Général.

Un exemple que reprendra Martine Jardiné dans quelques instants, aujourd'hui plus de 35 % des girondines et des girondins ont accès au fameux PLAI, qui est le logement correspondant aux ressources les plus modestes, voire à la nécessité d'adapter un logement aux contraintes ou préoccupations particulières d'une famille. Donc, le Conseil Général, à travers le Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées, signé par le Président Philippe Madrelle le 7 février 2008, a défini des priorités :

- le développement de l'offre en logements et hébergements sociaux,
- l'adaptation des logements aux enjeux énergétiques,
- l'appui aux ménages en difficulté pour l'accès et le maintien dans leur logement, notamment avec le rôle du FSL,
- le soutien aux territoires dans le développement et la mise en place d'une politique locale de l'habitat.

Parallèlement, le chantier du logement des jeunes se poursuit ; c'est une préoccupation très forte. Nous allons renforcer, dans ce contexte si difficile de 2009, cette volonté de favoriser un logement très social et l'hébergement des personnes fragiles et défavorisées. C'est donc une contribution à la mise en œuvre effective du Droit au Logement Opposable, la loi DALO. Il est d'ailleurs paradoxal d'observer après la mise en place de ce droit un retrait de l'Etat sur ces politiques de logement et de l'habitat, et c'est ainsi le Département qui se mobilise pour offrir un logement à ces personnes en grande difficulté.

Nous allons en 2009 également valoriser l'aide à l'accession sociale à la propriété. C'est aussi un objectif pour de jeunes ménages girondins, mais sans contribuer à l'étalement urbain, et nos efforts seront axés notamment sur des centres bourgs ruraux et dans des secteurs spécifiques

Et puis il y a les travaux du Grenelle de l'Environnement. Vous y avez fait allusion, avec la volonté de maîtriser les consommations d'énergie. Ces travaux sont particulièrement pertinents, mais ensuite, il faut voir quels sont les soutiens apportés par l'Etat pour que les

objectifs du Grenelle de l'Environnement soient atteints. Et c'est là, la difficulté constatée par tous. Sur cette maîtrise de consommations d'énergie, concernant souvent les ménages les plus pauvres, les plus en difficulté, qui n'arrivent plus à payer leurs factures d'eau et surtout de chauffage, nous avons constaté en 2008 plus de 15 000 aides traitées par le FSL, essentiellement financés par le Conseil Général, sur l'énergie, l'eau et le chauffage. Cet enjeu est une dimension importante de la politique du logement. Nous portons des actions fortes sur ces préoccupations autour de la consommation et de la maîtrise d'énergie. Je citerai l'exemple d'expérimentation de maisons à basse consommation d'énergie dans le parc social engagée désormais dans le bourg de Naujan et Postiac.

Nous aurons en 2009, en Gironde, grâce à la volonté du Président Philippe Madrelle et de Gilles Savary, le Congrès national des Fonds de Solidarité Logement, et vous verrez à cette occasion que notre département est en pointe sur cette action prioritaire de solidarité sur l'accès et le maintien dans le logement. Et pour essayer de développer l'offre de logement et de l'hébergement à caractère social, une équipe de "chargés de développement de l'habitat social" va se déployer sur le territoire.

La lutte contre l'exclusion. Hervé Gillé aura l'opportunité de faire à la fois un bilan, parce qu'on ne le fait pas suffisamment, de ce qu'a été le revenu minimum d'insertion, et la mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2009 du revenu de solidarité active. J'ai un regret, c'est que l'on enterre trop rapidement le RMI, peut-être sans en avoir tiré tous les enseignements. Si je suis comme vous tous sensible aux discours qui ont inscrit le RSA dans l'héritage du RMI, nous pouvons constater en Gironde que l'évaluation de ces quinze années de travail pour favoriser cette insertion est positive. Nous avons depuis quinze ans la présence permanente de 25 à 30 000 personnes au RMI. Ce sont donc plus de 100 000 girondins qui ont bénéficié de notre aide en matière d'allocation et d'insertion dans ce dispositif. 200.000 girondins rentrant dans la catégorie des ayants droits ont pu ainsi bénéficier du RMI. Et il y a eu une formidable mobilisation des acteurs de l'insertion. C'est important de le souligner. Surtout quand on observe quantitativement avec le RSA l'importance de cette mobilisation à venir, nous sommes actuellement sur une évaluation de 60 à 70 000 girondines et girondins qui vont entrer dans le cadre du RSA, à comparer aux 25 à 30 000 que nous avons portés tout au long de ces dernières années. Je remercie tous les acteurs de l'insertion, les personnels des MDSI, les CCAS, les associations. Il y a eu un formidable travail qui va se poursuivre avec les Conseils Territoriaux d'insertion, qui ont préparé ce Grenelle de l'insertion. Je me souviens de la venue de Martin Hirsh en Gironde, lorsqu'il a puisé du bilan du Grenelle de l'Insertion certains enseignements.

Aujourd'hui, nous nous situons avec l'objectif de mise en place du RSA, et nous avons déjà présenté dans les Conseils Territoriaux d'Insertion le nouveau dispositif. Chaque séance de travail, ce sont entre 80 et 150 personnes qui ont participé à ces rassemblements. C'est notre volonté de travailler en s'appuyant sur l'expérience des acteurs de terrain. Hervé Gillé détaillera dans quelques minutes ce qui est proposé dans la continuité du RMI, en sachant que nous aurons à débattre de la mise en place du RSA très prochainement.

Le deuxième rapport, que j'aurai l'honneur de présenter, porte sur les "Programmes Locaux de Citoyenneté dans les zones urbaines et rurales fragiles", dans les territoires concernés par ces politiques citoyennes et durables. Il n'y a pas que les terroirs urbains qui doivent être mobilisés. A travers ces programmes locaux de citoyenneté, c'est sur le vivre ensemble que nous allons travailler, pour émerger des projets de territoires issus de leurs

forces vives, de ses habitants, hors parfois des sentiers balisés, avec les acteurs locaux de la politique de la ville ainsi que les centres sociaux.

Un autre rapport portera sur la lutte contre la précarité. La CAPED connaît une évolution afin de mieux la positionner comme recours dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire. Ce sont par ailleurs cette année encore plus de quarante associations d'intérêt départemental qui sont soutenues par le Conseil Général, dans ce combat pour la dignité que nous menons avec elles.

Gilles Savary vous présentera le projet de création d'un Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté en Gironde. L'objectif de cet observatoire est de réunir toutes les données et indicateurs nécessaires à l'établissement d'un état des lieux, et de faire des propositions visant à prévenir les processus de précarisation et permettant d'adapter au mieux nos politiques.

Enfin, dans le cadre de la délégation à la Coopération Décentralisée hors Europe, qui m'a été confiée par le Président Philippe Madrelle, je vous présenterai les différentes actions menées avec la Province du Houet au Burkina Faso, autour de problématiques intéressant le Conseil Général que sont celles du développement durable autour de l'accès à l'eau potable, aux énergies renouvelables, à l'éducation, à la formation, à la santé. Notre partenariat avec cette province datant maintenant de quinze ans, il s'avère nécessaire d'en faire une évaluation afin d'en tirer le bilan et de porter des actions en fonction de nos objectifs et nos politiques.

Concernant la Wilaya d'Adrar en Algérie, notre partenariat engagé depuis 2005 porte essentiellement sur un échange de compétences et de savoir-faire. Sur ces missions d'ingénierie, dans le cadre de la formation, nous pouvons développer cette coopération décentralisée et la rendre plus pertinente. Dans ce sens, une convention a été signée hier avec Madame la Directrice du Centre national des manuscrits d'Adrar, en présence du Président de l'Assemblée Populaire de la Wilaya d'Adrar, du Consul d'Algérie à Bordeaux et de Madame la Directrice de Cabinet de la Ministre de la Culture Algérienne. Nous avons pu observer hier avec Philippe Madrelle combien cette coopération, ces échanges de savoir-faire, étaient appréciés par nos amis algériens.

Pour la Voïvodie de Poméranie occidentale, Gilbert Mitterrand portent ces actions autour des échanges entre collèges sur la promotion de la culture francophone.

Autour de cette coopération décentralisée, nous avons également plusieurs études exploratoires qui sont actuellement menées en direction du Maroc, du Sénégal et de la Turquie, compte tenu de l'importante présence de ces communautés dans notre département et de leur milieu associatif très développé.

Voilà chers collègues, brossées les perspectives de la Vice-Présidence Habitat, Développement social urbain et rural, Insertion, Urbanisme, et Maîtrise foncière pour l'année 2009. Martine Jardiné, Hervé Gillé, et Marie Récalde demain matin, vont décliner chacun des dossiers entrant dans ce cadre.

## LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'HABITAT ET DE LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : Martine JARDINE

Mesdames, Messieurs,

Avec sa délibération du 18 décembre 2006, complétée par les dispositifs du nouveau PDALPD, signé par le Conseil Général et le Préfet le 7 février 2008, le Conseil Général de la Gironde a rénové sa politique de l'habitat, faisant du droit à un logement décent et de l'accès au logement pour tous une priorité de son action. En 2008, la mise en œuvre de cette politique a continué à porter ses fruits dans le contexte d'une crise persistante de l'accès au logement.

Malgré la relance significative de la production, la Gironde reste sous équipée en logements sociaux, avec 81 000 logements sociaux publics en 2008, soit un peu moins de 14 % du parc total de logements. Le déficit cumulé des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU s'élève encore à près de 18 000 logements, dont 11 000 concernent les communes déficitaires de l'agglomération bordelaise. Ce déficit est à rapprocher des 43 000 ménages qui ont demandé un logement social en 2008 en Gironde.

Dans ce contexte, le Conseil Général continue à porter son effort sur le développement et l'adaptation de l'offre en logements sociaux, publics et privés, à la réalité des besoins, en mettant l'accent sur :

- le développement et l'amélioration du parc locatif social public, le développement de l'éco construction,

- le développement des logements très sociaux de type PLAI, autant les PLAI "banalisés" que les PLAI "adaptés" aux ménages les plus en difficulté ; pour ces derniers, compte tenu des difficultés rencontrées par les opérateurs pour les produire, il vous est proposé d'abonder la subvention de base du Conseil Général à ces logements ;

- le développement de petites opérations de logement social dans les centres bourgs ruraux ; là aussi, en raison des contraintes techniques spécifiques à ces opérations, il vous est proposé de majorer la subvention aux logements sociaux PLUS et PLAI pour les opérations de 10 logements et moins,

- dans le parc privé, le développement du parc locatif conventionné, l'amélioration des conditions d'habitat et la lutte contre la précarité énergétique,

- la poursuite de l'effort de développement de l'offre d'hébergement des ménages défavorisés et du logement d'insertion.

Axe traditionnel de son intervention dans le cadre du PDALPD, le Conseil Général poursuit son aide aux ménages en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement grâce :

- à l'amélioration des circuits de gestion des demandes prioritaires de logements,

- aux aides apportées aux ménages en difficultés par le Fonds de Solidarité Logement (FSL), lequel a vu en 2008 son règlement d'intervention amélioré pour tenir compte du

contexte économique (précarité du travail, faiblesse des salaires, augmentation des prix de l'immobilier, de l'énergie et de l'eau),

- à la mise en oeuvre de la charte de prévention des expulsions locatives.

En complément, le Conseil Général renforce son soutien aux territoires pour le développement de leur politique locale de l'habitat avec :

- un appui renouvelé pour aller vers une généralisation des PLH sur le territoire girondin,

- un soutien confirmé au renouvellement urbain et à la revitalisation des centres bourgs, avec notamment une nouvelle mesure d'aide à l'accession sociale à la propriété dans les quartiers et centres bourgs qui feront l'objet d'un programme local de citoyenneté.

Enfin le Conseil Général continue à accompagner la mise en oeuvre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, et contribuera en 2009 à la révision de ce schéma.

En conséquence, il nous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- d'approuver les orientations et nouvelles dispositions contenues dans le présent rapport,
- d'adopter les inscriptions budgétaires figurant à dans ce projet de budget qui s'élèvent à 20 202 305,25 € en AP/AE et 13 658 852,05 € en CP en dépenses et 122 769 € en recettes.

### **AVIS DE LA COMMISSION 3 - HABITAT, DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

### **AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Michel DUCHENE :**

C'est sur l'habitat et l'urbanisme. Cela vous convient-il ou dois-je attendre ?

**M. LE PRESIDENT :**

Je demande à mes collègues de ne pas tomber dans le panneau de la perturbation. Cela ne sert à rien de se lancer des piques, et cela ne m'intéresse pas du tout. Comme je le disais tout à l'heure, la tactique qui consiste à attaquer les adversaires sur le terrain où ils sont le plus solide, c'est pour essayer de diminuer la force.

**Michel DUCHENE :**

Vous êtes hégémonique dans cette assemblée. Vous pourriez au moins accepter quelques discours un peu différents du vôtre. En plus on nous ne sommes pas particulièrement méchants.

## **M. LE PRESIDENT :**

Soyez vigilant Michel Duchêne, vous n'êtes plus que huit et parmi vos collègues il y en a qui ne viennent pas siéger compte tenu parfois des excès...

## **Michel DUCHENE :**

Vous voulez dire qu'ils ne siègent pas à cause de moi ! C'est extraordinaire ! Ce n'est pas vraiment cela ! Et les excès ! Où y a-t-il excès ? On fait de la politique. De ma part, il n'y a jamais d'attaque personnelle. On débat, on se combat peut-être, sur des orientations.

C'est juste par rapport à notre collègue Jean Touzeau. Il a fait une intervention assez lente, très détaillée, qui était assez intéressante, mais il a évoqué l'établissement public foncier. Nous sommes favorables à l'établissement public foncier. On s'interroge sur son mode de financement, sur les dérives qui pourraient se développer, et je ne parle pas spécialement du Conseil Général. La question de fond est la suivante. S'il y a un établissement public foncier, c'est pour quelle politique ? Parce que, mon cher collègue, vous êtes intervenu, mais cette politique d'urbanisme vous ne l'avez pas vraiment développée. Ce qui nous intéresse c'est de savoir quelle volonté vous avez pour le Département, vous et le Président. Vous avez évoqué le logement social, très bonne chose, on a un combat commun depuis de nombreuses années pour augmenter notre part de logements sociaux, mais l'établissement public foncier est un outil qui ne sert pas seulement au logement social, c'est un outil d'aménagement de notre Département. Qu'attendez-vous de cet outil ? Qu'allez-vous en faire ? Quelle vision avez-vous du Département ? Sur l'étalement urbain est-ce que le Conseil Général est doté au minimum d'un discours, d'une volonté ? Lorsqu'on se déplace dans notre département, ce n'est pas spécifique à notre département, on peut s'apercevoir que le mitage est très important. Y a-t-il une volonté du Département de réduire le mitage, de recentrer les villes et les bourgs ? Y a-t-il une volonté de débattre de la densité, de la hauteur, de protéger le bâti de qualité, mais de développer aussi de la hauteur ? Beaucoup de nos citoyens n'y sont pas favorables. C'est un débat qui n'est pas facile à développer. Bref. Avez-vous une volonté de réduire l'étalement urbain, de recentrer les centres urbains et d'éviter la consommation de l'espace naturel ? En France, aujourd'hui, la consommation de l'espace naturel est de plus en plus important, c'est-à-dire que l'urbain petit à petit consomme cet espace-là. Avez-vous une volonté politique sur cet aspect des choses ?

L'autre aspect est sur le devenir de notre département. J'ai le souvenir de Gilles Savary, dommage qu'il ne soit pas là, qui me disait un jour que l'ensemble de l'espace situé entre Libourne et Arcachon sera construit. Nous pensons que l'on peut éviter ce genre de chose, que l'individu, l'humain, dont parlait le Président, auquel nous-mêmes sommes attachés, a besoin d'espaces de respiration, d'espaces naturels. Dans cette politique foncière, dans cette vision du Département, qu'avancez-vous comme proposition ? Etes-vous prêts à défendre les maires qui développeront de la hauteur dans leurs communes, où êtes-vous prêts à soutenir ceux qui, il suffit de se promener dans le Département, lâchent de plus en plus souvent sur les lotissements. On voit de plus en plus de lotissements se créer. Cela coûte excessivement cher aux collectivités sur le réseau viaire, en consommation d'espace, d'énergie. Nous attendons du Département, de son équipe, qu'elle donne des orientations pour le devenir de son urbanisme.

**Jean TOUZEAU :**

Je vais répondre à Michel Duchêne, par rapport à cette question pertinente, qui est au cœur de ce que je me suis permis de développer, et bien sûr au cœur de la création de cet outil qu'est l'établissement public foncier sur le territoire départemental. Nous avons la volonté aujourd'hui de porter et d'accompagner une politique d'aménagement, prenant en compte la réalité de ce début de siècle. C'est pour cela que le Président Philippe Madrelle a souhaité la création de cet établissement public foncier, pour ainsi donner un outil permettant d'aider les territoires à favoriser les acquisitions foncières correspondant avec l'intérêt départemental, l'intérêt général, l'intérêt public. Et cet établissement public foncier peut permettre des acquisitions favorisant le logement, le développement économique. Jean-Luc Gleyze porte un schéma territorial, avec des zones d'intérêt départemental, des zones de proximité, pour favoriser les liens domicile-travail. Cet établissement public foncier peut également porter du foncier, permettant de réaliser des équipements pour relier les domiciles aux équipements. C'est un outil pertinent, et il peut permettre d'aider les petites communes, les communautés de communes, qui ont du mal à concevoir un portage foncier lourd, à atteindre un certain nombre d'objectifs. C'est un outil à la fois d'aménagement des territoires et de solidarité.

Ensuite, sur la question de l'étalement urbain, qui est complexe, difficile, c'est une réalité aujourd'hui cet étalement urbain, il ne faut pas pointer du doigt le secteur rural ou péri urbain en attribuant les responsabilités à ces territoires-là. Je suis maire d'une commune au sein de la CUB. Nous avons au sein de la CUB à porter, comme vous d'ailleurs - vous venez de l'exprimer - un certain nombre de politiques permettant d'éviter l'étalement urbain ; ce qui malheureusement aujourd'hui n'est pas le cas, notamment sur la densité en cœur de ville, tous les débats qui ont lieu dans le cadre des SCOT et des PLU. La question foncière au sein de la CUB, la CUB a tout consommé. Tout ce qui avait pu être acquis au cours de ces trente dernières années est aujourd'hui entièrement consommé. Il n'y a plus de foncier au sein de la CUB, qui a fait la grosse faute - comme dit Taleyrand, c'est plus qu'une erreur, c'est une faute - de réaliser le tramway sans faire les acquisitions foncières de part et d'autre des stations, laissant aux promoteurs privés le soin ensuite de faire ces acquisitions en enchérisissant fortement. Et aujourd'hui, s'il y a étalement urbain Michel Duchêne, nous le savons tous, c'est parce que beaucoup de jeunes ménages veulent accéder à la propriété et sont obligés d'aller rechercher de vingt à cinquante kilomètres du cœur de ville des solutions à leurs préoccupations qui sont à prendre en compte. A mon avis, la CUB doit s'inscrire, comme la COBAS d'ailleurs, dans cette volonté du Département d'avoir un établissement public foncier à territoire départemental, pour que ces politiques d'aménagement puissent être portées avec cohérence, complémentarité, et en s'appuyant sur une réalité territoriale qui est aujourd'hui bien observée par tous.

La volonté du Président a été de proposer un outil. Je voudrais rappeler qu'il n'est pas mis à l'ordre du jour pour 2009. Nous avons déjà voté la création de l'établissement public foncier, et des efforts ont été faits sur le plan financier. Cet établissement public foncier est doté de moyens pour sa création, et une étude est lancée par le Président Philippe Madrelle. Nous allons en avoir les conclusions dans le trimestre pour savoir si la CUB et la COBAS s'associent ou non à cette volonté départementale.

## Jean-Jacques PARIS :

Quelques idées sur ce dossier de logement qui est une des questions fortes de la période. Chacun de nous bien sûr en est tout à fait convaincu. Et la demande de logement social est tellement forte qu'on en connaît tous les conséquences. Aujourd'hui se développe un hébergement précaire pour beaucoup de familles, une promiscuité dans des petits logements. Nous en sommes tous conscients et témoins. Et le résultat, quand le processus va jusqu'au bout, ce sont des familles à la rue. On est toujours à s'étonner de voir des situations aussi dramatiques, mais finalement ce processus est en cours depuis pas mal d'années, et actuellement dans un département comme le nôtre, malheureusement, ce sont des milliers de familles qui attendent un logement. Chacun dans les communes est exposé à cette souffrance et on ne sait pas trop comment s'en sortir. L'ensemble de nos travailleurs sociaux sont en première ligne par rapport à ces questions, et sont souvent dans le désarroi car ils ne sont pas en mesure d'accompagner concrètement les personnes.

Je ferai quelques observations, parce qu'il faudrait pouvoir accélérer la progression de cette offre de logements. Mais le Département, quels que soient ses efforts, ne pourra à lui seul régler cette question. En dehors d'une grande politique nationale du logement public, nous ne trouverons pas de solution ; c'est cela qui est dramatique. Par exemple, je le faisais remarquer l'autre jour lors du conseil d'administration de Gironde Habitat, pour la première fois, dans le budget de Gironde Habitat, le premier subventionneur public est le Conseil Général, plus que l'Etat. Dans cette logique-là, nous ne trouverons pas les financements à la hauteur de ce qu'il faut aujourd'hui. Ou alors il y aura des retombées importantes sur les loyers payés par les habitants, car les seules ressources d'un office HLM, d'un organisme HLM, en dehors des subventions, ce sont les loyers des locataires, et de plus en plus on pousse les offices à autofinancer les investissements futurs. Mais l'autofinancement est bien pris dans la poche des locataires, qui pour la plupart d'entre eux ont un pouvoir d'achat ridicule. La question est ainsi posée. Les efforts du Conseil Général sont tout à fait à saluer, mais ils n'auront que des effets limités.

Qui plus est, en 2008, effectivement nous avons participé à des opérations, soit en garantie, soit en subventions. Mais quand vous regardez de près, nous avons participé à financer autant de PLS que de PLAI. Or, la demande de logement n'est pas du PLS dans les milieux populaires. Il faut arrêter ! Il faut forcer l'offre vers le logement social, le vrai logement social. Un PLS c'est au moins 50 % de plus de loyer, et les gens n'ont pas les moyens de payer. Je crois que nous devons être très sélectifs dans notre aide pour le logement, pour donner de la force à la proposition réellement sociale. Et il faut en discuter vraiment à tous les niveaux pour que les organismes entendent bien cela. Et que l'Etat, plutôt que de mettre des crédits PLS, nous donne davantage de crédits sociaux. Je crois que la subvention de l'Etat c'est 1,5 % d'une construction de logements. Sur 100 000 euros, voyez ce que ça fait ! On ne va pas en sortir !

La deuxième idée concerne l'ANRU. On va mettre des crédits pour accompagner notamment les investissements culturels ou associatifs, etc., dans les quartiers populaires. Mais sachez que les communes qui ont des opérations de cet ordre attendent de l'Etat les crédits. Par exemple, dans mon Conseil municipal de Bègles, nous allons voter une avance de 3 M€ pour l'ORU parce que l'Etat ne paye pas ses 9 M€ ! On ne sait pas si on aura la totalité de l'enveloppe promise il y a quelques années, alors que le coût de la construction a continué de monter ! Donc voyez, les opérations de logements c'est quelque chose de complexe.

Et enfin sur le foncier, pour l'instant c'est une bonne mesure que l'on a prise. Certainement qu'il faut lui donner du contenu, mais là aussi nous travaillons pour dans dix ans, il ne faut pas se raconter d'histoires. Mais il y a des mesures immédiates à prendre. Or, l'espace public existe encore dans ce pays. De nombreuses sociétés nationales, l'Etat, ont de nombreuses propriétés dont il n'ont pas l'utilisation. Pourquoi ne pas mettre à la disposition du logement social de l'espace public, pour de suite enclencher de l'offre avant qu'il ne soit trop tard ? On le disait hier au conseil de la délinquance qu'il y avait de plus en plus de jeunes en déserrance dans Bordeaux qui vivent dans la rue. Bien sûr, ils n'ont pas de logement. C'est une question extrêmement grave, qui va s'aggraver avec la crise économique et sociale que nous allons traverser, que j'appelle la crise du capitalisme, c'est-à-dire que le profit à tout prix conduit à oublier l'humanité.

Notre collectivité fait son travail. Il faut que dans les débats nous amenions tous les partenaires à aller dans le sens nécessaire à développer de l'offre, et notamment les services de l'Etat, sans lesquels finalement nous ne pourrions pas faire les progrès attendus. Je vous remercie.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Vous avez bien fait de rappeler que c'est une politique volontariste, et ce qui m'inquiète beaucoup, d'après les renseignements - et actuellement l'une de nos collaboratrices est à Paris à l'Association des Départements de France - où il y a une volonté du Président de la République et du Gouvernement de supprimer la clause générale de compétence. Si cette clause est supprimée, nous ne pourrions plus intervenir dans ce domaine-là. Je l'ai dénoncé à plusieurs reprises, mais il semble que cette volonté est en train de faire beaucoup de chemin, et c'est catastrophique pour les communes si nous ne pouvons plus intervenir à leurs côtés

#### **Martine JARDINE :**

Les rencontres régulières que nous avons avec l'ensemble des bailleurs fait qu'il y a une écoute attentive. A l'heure actuelle, nous allons faire en sorte que se développent le plus possible des PLAI, car on ne peut pas laisser les ménages, avec les faibles ressources qu'ils ont, être confrontés à une multiplication de PLS, et le travail actuel est un développement des PLAI. De plus, il y a l'engagement au niveau du Conseil Général à inciter les bailleurs vers des économies d'énergie. Je vais voir tout à l'heure avec la conférence HLM, à midi, de façon à essayer de faire en sorte qu'à la fois les problèmes de PLAI soient réellement posés, que, de plus, les baisses de ressources des ménages soient abordées, et que soit posé le plan de diminution des coûts des énergies.

Précédemment, Jean Touzeau posait la question des maisons à basse consommation. C'est aussi le travail autour de la réhabilitation et de les inciter à cela, parce que c'est vraiment quelque chose d'important.

Et Jean-Jacques Paris posait la question importante des loyers, que l'on doit réaborder avec la conférence HLM, car il est hors de question que le coût des loyers soit supporté par les foyers qui ont des ressources très basses. Le travail est enclenché.

Il se pose aussi la question de l'accèsion sociale à la propriété, et en 2009 on va y travailler. Personnellement, c'est un dossier sur lequel je me suis énormément engagée et le Conseil Général va dans ce sens-là.

Au fur et à mesure, nous vous tiendrons au courant de l'avancement des travaux. Je vous remercie

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## COOPERATION DECENTRALISEE 2009

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs,

Il y a quinze ans, notre Assemblée fut l'une des premières collectivités françaises à signer un protocole d'accord avec une Région du sud, la Province du Houët au Burkina Faso.

Entre-temps, les transformations des sociétés et les nouveaux défis inhérents à la protection de la planète, tout comme l'interdépendance des développements locaux au Nord comme au Sud, le concept de solidarité, ne relèvent plus du seul humanisme mais sont devenus le moteur-clé de l'évolution des conditions d'existence des hommes et femmes de notre planète.

Monsieur le Président propose que cet engagement, en faveur à la fois de la solidarité décentralisée et du développement durable, aussi bien en Gironde que chez nos partenaires étrangers, soit réadapté prioritairement dans le cadre d'une politique de coopération décentralisée ciblée et recentrée, aux actions concrètes et parfaitement repérées, pleinement intégrée dans les objectifs globaux et en fonction des priorités de notre assemblée et des réseaux de coopération européens. Qu'elle soit aujourd'hui considérée comme une politique structurante du développement social et humain de la Gironde et qu'elle fasse l'objet d'une information et communication externe et interne plus soutenue et régulière.

La coopération décentralisée du Conseil Général de la Gironde se décline sur les trois territoires conventionnés :

- la Province du Houët du Burkina Faso,
- la Wilaya d'Adrar,
- la Voïvodie de Poméranie occidentale.

Le 6<sup>ème</sup> concours "Citoyenneté européenne", auquel participeront désormais quinze collèges de Gironde, dans le cadre de la Semaine nationale d'Education contre le racisme et de la lutte contre les discriminations en 2009 participera à cette dynamique.

De plus, eu égard à la présence sur le territoire girondin de nombreux ressortissants du Maroc, du Sénégal et de Turquie, des projets fédérateurs clairement identifiés autour de l'éducation, de la formation professionnelle et de la Culture pourront être élaborés en étroite collaboration avec les associations du Département concernées.

Enfin, la participation du Conseil Général de la Gironde à la Saison culturelle turque 2009 devrait contribuer à parfaire la connaissance de ce territoire méditerranéen et des enjeux qui se présentent, tout particulièrement auprès de jeunes générations.

Cette politique volontariste du Conseil Général constitue un outil de développement à part entière, pour qui veut mettre réellement et raisonnablement en pratique les valeurs d'ouverture, de tolérance active et de solidarité qui nous animent.

En conclusion, Monsieur le Président nous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir; adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif 2009, qui s'élèveront à 20 000 € en AP et 200 800 € en CP, permettant la mise en œuvre des actions proposées dans le présent rapport.

**AVIS DE LA COMMISSION 3 - HABITAT, DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 8 - COOPERATION INTER-INSTITUTIONNELLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## POLITIQUE D'INSERTION DEPARTEMENTALE POUR LES BENEFICIAIRES DU RMI

Rapporteur : Hervé GILLE

Mesdames, Messieurs,

La loi du 18 décembre 2003 de décentralisation du RMI a transféré au Conseil Général le financement de l'allocation et la responsabilité d'organiser le dispositif RMI. Celle du 1<sup>er</sup> décembre 2008 lui confie une responsabilité partagée avec l'Etat, pour l'organisation de la mise en œuvre du RSA en juin 2009 : il s'agit là d'un chantier que nos services ont ouvert en concertation avec nos partenaires, et dont nous aurons à nous saisir dans les mois qui viennent. Le présent rapport ne peut donc concerner que le RMI.

Le nombre d'entrants dans le dispositif RMI varie corrélativement à la dégradation de la situation socio économique et au transfert des charges de l'Etat vers les départements.

L'évolution en gironde suit la tendance nationale même si, depuis plus de 10 ans, la dégradation de la situation semble moins défavorable que la moyenne nationale :

- + 6,5 % de bénéficiaires RMI entre 2003 et 2004, contre 8,8 % en moyenne nationale,
- + 3,7 % entre 2004 et 2005, contre 4,7 % en moyenne nationale,
- 1,8 % entre 2005 et 2006 contre -1 % en moyenne nationale,
- 3,4 % entre septembre 2006 et septembre 2007,
- 4,3 % entre septembre 2007 et septembre 2008.

Ce résultat est à mettre au crédit du développement d'actions d'accompagnement adaptées, mais aussi et d'abord d'un suivi très rigoureux des bénéficiaires : + de 65 % bénéficient d'un contrat d'insertion (au plan national, les dernières statistiques remontent à 2004 et montrent un taux de contractualisation moyen de 44 %). Ce différentiel est important, car plus le parcours d'insertion est élaboré, meilleure est l'insertion, notamment en terme d'emploi vis-à-vis du bénéficiaire. 24 000 contrôles annuels ont été effectués par la CAF...

Pour tenter d'améliorer ces situations, nos services et partenaires, dans le cadre du CDI, mettent au point un plan d'actions 2009 du PDI 2007-2013, selon les trois axes de ce dernier :

- favoriser l'inclusion sociale par l'insertion par l'activité et l'emploi,
- mieux accompagner les publics pour lutter contre l'exclusion, les discriminations et promouvoir l'égalité des chances,
- soutenir l'insertion sociale.

Selon ces axes, le budget 2009 sera au service de trois grands objectifs :

- améliorer les taux de sortie des allocataires,
- poursuivre l'amélioration qualitative et quantitative de la contractualisation,

- veiller à la qualité des prestations offertes, et particulièrement à ce que ces prestations ouvrent réellement des parcours vers l'emploi.

Mais, devant l'imminence de la mise en œuvre de la loi qui vient d'être adoptée, il convient d'en rajouter un quatrième : préparer la mise en œuvre du RSA dès le 1<sup>er</sup> juin 2009. Si sa mise en œuvre appelle des mesures particulières, elles seront mises en place lors de notre séance du budget supplémentaire du Conseil Général.

Ce faisant, en 2009, nous nous attacherons particulièrement à impliquer et à associer, le plus et le mieux possible, nos usagers à la construction de leur parcours, à l'évaluation des actions et à l'amélioration continue de l'ensemble de la politique d'insertion.

Pour intensifier l'insertion professionnelle des usagers, nous poursuivrons la mise en place des contrats aidés, approfondirons nos relations avec l'ANPE et les PLIE, développerons les politiques d'accès direct à l'emploi, intensifierons la mobilisation sur les secteurs en tension, continuerons à mettre en œuvre la clause sociale dans nos marchés (qui vient de recevoir également un prix sur le plan national). Le soutien aux SIAE et au secteur de l'économie sociale en Gironde sera poursuivi et amplifié, notamment en ouvrant plus largement le CIRMA – PRO et le partenariat avec Aquitaine Active.

Pour mieux accompagner les publics et lutter contre l'exclusion, nous diversifierons les prestations d'accompagnement individualisé, poursuivrons le soutien individuel qui facilite la levée de freins à l'insertion comme la mobilité, développerons les actions d'accompagnement initiées par les travailleurs sociaux, adapterons nos actions en faveur des publics spécifiques (notamment artistes en lien avec l'ANPE et jeunes diplômés en coordonnant mieux nos actions).

Enfin, afin d'améliorer encore notre connaissance d'un public qui a vocation à se diversifier avec le RSA et adapter nos politiques, l'effort d'évaluation entrepris en 2008 sera poursuivi : nous avons notamment fait réaliser une enquête auprès des usagers et de la population sur l'adaptation des actions d'insertion aux besoins et une autre sur l'efficacité des contrats aidés. Ces travaux seront présentés au CDI le 22 janvier. En 2009, nous renouvelerons notre contrat de recherche-développement avec l'IEDUB, en vue d'améliorer la connaissance de nos publics, l'évaluation de nos politiques, la formation de nos agents, dans tous les domaines de l'action sociale (au-delà de l'insertion), et de participer au rapprochement de la recherche et de l'action publique.

Pour mener à bien cette politique d'insertion des bénéficiaires du RMI, c'est un programme global de 8 051 190 € en AP/AE, 146 550 235.4 € en CP (allocation, contrats aidés et actions d'insertion), et 11 086 215 € en recettes (constituées par le recouvrement d'indus et le FMDI) que le Président nous propose d'inscrire au BP 2009.

**AVIS DE LA COMMISSION 5 - EMPLOI INSERTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Yves D'AMECOURT :**

Simplement, deux petits regrets de notre groupe. Le premier est que le Conseil Général de la Gironde ne se soit pas porté candidat à expérimenter le RSA sur le territoire de la Gironde, comme l'ont fait trente départements. C'est dommage, parce qu'aujourd'hui on ne peut pas débattre du RSA, on n'a pas la connaissance de ce que cela peut donner sur le terrain, parce que nous ne l'avons pas expérimenté chez nous. C'est d'autant plus dommage que parmi les gens qui ont inventé le RSA, les concepteurs, il y a Gilles Savary. Et donc c'est un sujet qu'il connaît bien, il fait partie des gens qui l'ont porté sur les fonds baptismaux et défendu lors de la dernière élection présidentielle. Et au moment où l'on demande qui veut l'expérimenter, le Département de la Gironde, qui contient en son sein un des inventeurs, ne l'expérimente pas. Aujourd'hui on dit qu'on va le mettre en place au mois de juillet prochain, mais on ne sait pas grand-chose, etc. On s'est privé de cette expérimentation qui était proposée par le Gouvernement.

Deuxième petit regret : on parle de chiffres de l'évolution du RMI, etc. Depuis six mois, l'Observatoire que nous avons créé ensemble sur les charges transférées ne s'est pas réuni. C'est dommage, puisqu'on ne peut pas aujourd'hui débattre des chiffres qui nous sont présentés par Hervé Gillé.

Mais par contre sur le reste, l'objectif clairement affiché de mettre en place le RSA et sur la politique générale d'accompagnement à l'insertion, notre groupe votera pour cette délibération. Merci beaucoup.

**Yves LECAUDEY :**

S'agissant de l'Observatoire, il faudra que nous en soyons à la période du compte administratif, puisque nous avons posé pour principe ensemble, dès le début, que nous ne prendrions aucun chiffre en compte qui ne résulterait d'un compte administratif conforme au compte de gestion. Par conséquent, comme nous le faisons chaque année, nous nous réunirons aux alentours du mois d'avril-mai, dans la perspective de l'adoption du compte administratif, et nous ferons le point sur le résultat de l'Observatoire. En cours de séance, d'ici le vote du budget, j'aurai l'occasion de vous en parler et de démontrer, je pense, les méthodes du gouvernement pour masquer la vérité, mais cela est autre chose.

J'en viens au RSA. C'est extraordinaire ! Vous parlez de l'expérimentation. L'expérimentation, qui a été menée avec la CAF entre autres, a abouti, pour l'étendre sur tout le territoire, à une demande de la CNAM au Gouvernement de 1200 créations de poste, pour pouvoir gérer le RSA à partir de l'expérimentation avant le passage à l'application générale. La réponse qui a été donnée à la CNAM, cette semaine : "on vous accordera sur le budget 2009 : 1007 postes". Ce qui veut dire que d'ores et déjà la CNAM et les 21 CAF du pays vont se tourner vers le Département pour subventionner les 200 postes manquants. Alors vous nous excuserez, on n'a pas voulu aller trop vite, parce qu'on aurait déjà fait cela au niveau de l'expérimentation. Le RSA, nous n'avons que peu d'information, mais nous savons d'ores et déjà que ce sera la reprise intégrale du processus des transferts non compensés. On va demander de généraliser le RSA sans donner les moyens. La CAF, à qui on a déjà ponctionné pas mal de moyens (il faut voir les répercussions sur les actions enfance et petite enfance), va se tourner vers nos collectivités pour trouver les moyens pour appliquer le RSA. Vous avouerez que l'on a plus que des raisons d'être prudents.

## **M. LE PRESIDENT :**

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Gilles Savary lui-même a demandé, d'une manière ardente, de faire en sorte que le Département ne soit pas territoire d'expérimentation.

## **Jean-Jacques PARIS :**

D'ailleurs, vous avez certainement les mêmes lectures que moi, en ce qui concerne les rapports qui ont été donnés sur l'expérimentation, il n'en tire pas grand-chose quant à l'efficacité du dispositif, c'est cela qui est important, pour les allocataires. Les départements pilotes ne donnent pas de résultats concrets. A partir de là, pour les uns c'est la panacée, vous savez l'opinion que nous pouvons en avoir, c'est qu'en tout état de cause ça va d'abord permettre d'accélérer la précarité du travail et de l'installer. Il sera toujours plus agréable pour un employeur qui veut faire des économies d'avoir un salarié qu'il paye très peu, sachant que le Conseil Général fera le complément pour qu'il arrive à 1000 euros. Voyez, à 1000 euros ! Imaginez aujourd'hui, d'ailleurs, à 1000 euros, quelle situation sociale cela permet ! L'avenir nous montrera dans le concret les problématiques que pose cette politique-là.

Il n'en reste pas moins vrai que nous allons avoir à faire face certainement à une remontée du nombre d'allocataires. Déjà, je crois que depuis le mois de septembre-octobre, les travailleurs sociaux de mon canton constatent tous les jours de nouvelles entrées dans le dispositif RMI. On retrouve une cadence qui traduit la courbe du chômage finalement. Et les choses malheureusement dans ce Département ne vont pas s'améliorer.

Il est vrai, vous le savez quand même mes chers collègues, que nous avons, à la dernière réunion de l'Observatoire des transferts de charges, enregistré que le différentiel entre le transfert financier et le transfert de dépenses avait dépassé les 100 millions d'euros pour le RMI. C'est-à-dire que déjà le delta comme nous disons est de 100 millions d'euros, et je ne sais pas ce qu'il va être la prochaine fois. Il n'en reste pas moins vrai que la recette qui nous avait été allouée, sur la base de la TIPP, puisque la consommation de pétrole diminue, ce en quoi on peut se féliciter, vu que c'est un pourcentage de la consommation, est forcément en réduction. Cette recette était vraiment une recette qui allait encore précipiter la collectivité dans des difficultés.

Tout ça c'est la logique générale. Vous le voyez bien. Monsieur le Président parlait tout à l'heure de la compétence générale, mais ce qui est en jeu c'est de réduire toutes les marges de manœuvre des collectivités, de les réduire jusqu'à les obliger à ne travailler que par injonction. Alors, il faudra qu'on paye l'allocation de ci, l'allocation de là, etc. Mais on n'aura plus du tout de marge de manœuvre. En fait c'est tout l'édifice démocratique des collectivités qui est en jeu. Avec la réforme Sarkozy-Balladur, je le dis tel que je le pense, pour avoir à travailler là-dessus au plan national et à réunir l'ensemble des élus du territoire de ma sensibilité, je peux vous dire que la bataille va être rude. Et je sais très bien que dans toutes les sensibilités politiques on va trouver des élus pour dire non à une telle attaque, et nous n'allons pas nous économiser dans ce combat.

Par rapport au RMI, je voulais juste ajouter une chose qui devient récurrente maintenant dans mes permanences. Je ne sais pas si vous avez la même chose. Beaucoup d'allocataires du RMI viennent me voir au regard de leurs enfants, de leurs ayants droits, qui sont scolarisés, et qui notamment, sur la Communauté Urbaine, si la famille, si la maman et le

papa ont le transport gratuit, pour les enfants il faut prendre la carte de transports scolaires. Vous savez ce que ça coûte pour les familles. Je crois qu'il serait bien d'avoir une réunion avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et nos services pour étudier cette question, pour que les enfants des allocataires du RMI aient aussi l'accès gratuit aux transports sur la Communauté Urbaine. Je pense que ce serait une mesure qui rendrait cohérente notre politique dans ce domaine.

### **Hervé GILLE :**

Par rapport à l'expérimentation au niveau du RSA, je voudrais ajouter quelques mots. D'abord on a toujours une furieuse tendance en France de ne pas laisser le temps à l'expérimentation. C'est le constat que l'on peut faire pour les expérimentations nationales, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas eu véritablement le temps d'être analysées, évaluées, pour pouvoir ensuite influencer sur la mise en place du dispositif. Les expérimentations n'ont pas été suffisamment inscrites dans le temps, et les processus d'évaluation n'ont pas été suffisamment construits en terme de méthode et d'accompagnement des collectivités, pour pouvoir en tirer les points forts et les points faibles ; c'est particulièrement regrettable.

A l'échelle du Conseil Général de la Gironde, on ne pouvait que s'interroger par rapport à la mise en place de ces expérimentations qui reposaient sur certains critères ou parti pris, que l'on ne retrouve pas nécessairement dans le cadre de la loi aujourd'hui. Donc il y a eu aujourd'hui des variations relativement importantes, par rapport à la loi votée. Et encore, nous attendons aujourd'hui la mise en œuvre d'un certain nombre de décrets d'application qui vont préciser de quelle manière le RSA va pouvoir s'appliquer, car les enjeux sont particulièrement importants. Yves Lecaudey l'a indiqué vis-à-vis de la CAF qui va jouer un rôle majeur. Mais il y a la notion de dépositaire des contrats, la notion des services instructeurs, l'organisation d'une offre de service entre le Conseil Général et les dispositifs de droit commun, notamment le pôle emploi. On est face à de nombreuses incertitudes, et l'expérimentation à l'échelle d'un département comme la Gironde aurait pu nous conduire à quelques dérives vis-à-vis des bénéficiaires, par rapport à la mise en place concrète du dispositif que nous aurons à assumer à partir du 1er juin 2009. Nous devons être prudents en la matière.

Et je le redis, on a toujours en France cette difficulté, parce qu'on est toujours pressé politiquement, c'est ce qui s'est passé par rapport à la mise en œuvre du RSA, de ne pas laisser le temps de l'expérimentation. Au-delà de cela, je voudrais dire que le Conseil Général de la Gironde a été très souvent parfois en première ligne de certaines expérimentations. A ce niveau-là, à notre propre niveau, je crois que l'on a été aussi capable, au travers de nos politiques, de pouvoir expérimenter. Pour ma part, concernant la mise en œuvre du RSA, je crois qu'il faut avancer avec sérénité, en fonction des éléments que nous maîtrisons, et nous ne les maîtrisons pas tous aujourd'hui, car il s'agit de la mobilisation de chacun, en premier lieu de notre collectivité, mais surtout des structures directement financées par le Conseil Général.

Il s'agira demain de reconfigurer une nouvelle offre de service à l'échelle du Département, certainement aussi de nouvelles stratégies, de nouveaux dispositifs à mettre en œuvre, notamment en appui des territoires. Et pour cela nous aurons au cours de l'exercice 2009 un calendrier de travail que les services ont déjà posé, et nous aurons l'occasion de revenir devant vous pour vous apporter plus de précisions.

**M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Hervé Gillé pour la qualité de son exposé et de l'argumentation.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT :**

Demain matin Marie Récalde rapportera les dossiers de politique foncière.

## POUR UNE POLITIQUE D'INCLUSION SOCIALE ET DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs,

La lutte contre les exclusions passe bien sûr et d'abord par la mobilisation de nos compétences en matière d'insertion, de protection des populations fragiles (enfants, vieillards...), de prévention, etc. Elle ne saurait ignorer la diversité et l'importance des partenaires associatifs, sans lesquels le travail de terrain manquerait cruellement de relais, ni les aides d'urgence que notre Conseil Général a mis en place au moyen de la CAPED. Ce travail de reprise des accros laissés dans le corps social par les politiques publiques et la dégradation de la situation économique devra, autant que faire se peut, s'articuler avec la politique de citoyenneté locale qui fait l'objet d'un rapport séparé.

Alors que la lutte contre la grande pauvreté semble être un objectif nationalement partagé, notre Conseil Général mobilise depuis de nombreuses années des moyens importants, au-delà de ses compétences, pour aider des personnes et des familles à pourvoir dans l'urgence à leurs besoins primaires grâce à la CAPED (Commission d'Aide aux Personnes en Difficulté), et pour soutenir les associations qui oeuvrent auprès des personnes en difficulté, en particulier celles qui sont les plus marginalisées.

### ■ LA CAPED

Ce dispositif extra légal d'aides financières d'urgence intervient principalement sur le champ des problématiques liées à l'alimentation, la couverture mutuelle santé, et l'assurance logement. Depuis 2008, les aides de la CAPED sont régulièrement activées en appui d'une action en faveur de l'économie sociale et familiale, par exemple, pour ouvrir des comptes à l'épicerie sociale de Bordeaux qui est en train de se mettre en place.

En 2009, dans l'esprit de la politique départementale de citoyenneté locale, nous inscrivons dans ce programme budgétaire les subventions à une quinzaine d'associations humanitaires partenaires, et commanderons une étude visant à mieux connaître les ressources locales (associatives et municipales) présentes sur nos territoires pour mieux organiser les secours aux ménages démunis ; l'usage de la CAPED pourrait alors évoluer.

### ■ LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Pour maintenir un réseau associatif de qualité intervenant auprès des publics en grande difficulté, le Département soutient financièrement les associations intervenant sur le registre sanitaire et social de la grande précarité. Ces associations travaillent en lien très étroit avec les services sociaux départementaux.

Notre projet de budget 2009 prévoit pour l'ensemble de ces actions 1 505 000 € en AP/AE et 7 730 000 € en CP en dépenses et 15 000 en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION 5 - EMPLOI INSERTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## LES PROGRAMMES LOCAUX DE CITOYENNETÉ DANS LES ZONES URBAINES ET RURALES FRAGILES

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs,

Notre collectivité a beaucoup travaillé, depuis les événements de 2005, sur les questions d'intégration de populations en fortes difficultés sociales. L'Université de Bordeaux et les acteurs locaux de la vie civile, civique et sociale y ont collaboré. Il est essentiellement ressorti de ces multiples réflexions :

- Que la situation de relégation des habitants de certains quartiers de l'agglomération est extrêmement préoccupante, les entraînant vers des processus de ghettoïsation de nature à les enfermer dans une spirale de la marginalisation et du désespoir.

- Que les villes de notre territoire rural sont confrontées à des problématiques différentes, mais tout aussi préoccupantes, de constitution de "poches de précarité" pouvant conduire aux mêmes processus d'enfermement.

- Qu'il est possible d'agir contre ces phénomènes, essentiellement par des actions d'intégration dans la cité de considération et de mise en promotion des populations.

Sur la base de ces résultats, le Conseil Général a adopté, dans sa réunion du 17 décembre 2007 deux délibérations, affirmant sa volonté de renforcer la vie citoyenne dans notre département, au travers des actions qu'il mènera seul ou en partenariat :

- la première fonde les nouveaux contrats "territoriaux citoyens et durables",
- la deuxième fonde la "politique départementale de citoyenneté locale" suivie par les "programmes locaux de citoyenneté".

Les programmes locaux de citoyenneté sont inclus dans les "contrats territoriaux citoyens et durables", dont ils constituent une déclinaison adaptée aux territoires sensibles. Ils seront donc un axe fort de la politique Territoriale, Citoyenne et Durable. De par leur spécificité consistant à lutter contre le mal être social des quartiers sensibles, ils sont naturellement réservés à ces territoires, signataires d'un "contrat urbain de cohésion sociale", en zone d'éducation prioritaire dont la nécessité d'une telle intervention est démontrée après un diagnostic territorial partagé.

La mise en œuvre d'un "programme local de citoyenneté" sera proposée aux représentants de ces territoires lors des négociations menées au titre de la politique territoriale citoyenne et durable, et pourra conduire à la conclusion d'un contrat local de citoyenneté.

Les programmes locaux de citoyenneté devront prioritairement créer ou renforcer les conditions et moyens de développement d'une vie citoyenne et participative locale.

Un "Conseil départemental des programmes locaux de citoyenneté" sera le garant du respect de cette éthique de l'action citoyenne départementale ; son action sera prolongée par la constitution dans chaque territoire concerné d'un "Conseil local du programme de citoyenneté". Constitué d'un nombre maximum de huit experts ou personnalités qualifiées, et de quatre citoyens désignés par le Président du Conseil Général, le Conseil départemental de la citoyenneté se réunira au moins une fois par an et entendra les représentants des Conseils locaux sur l'action développée dans le cadre du programme local de citoyenneté. Le Conseil départemental, sera consulté sur les projets soumis à la décision de la collectivité dans le cadre des programmes locaux de citoyenneté. Un représentant de chaque Conseil local siègera de droit et en sus au Conseil départemental de la citoyenneté à raison d'un représentant par Conseil Local.

Les "Conseils locaux du programme de citoyenneté", représentatifs de la vie locale, comprendront 12 membres désignés par le maire de la commune et le Président du Conseil Général. Le Conseil Général sera représenté par le ou les Conseillers Généraux concernés. Le Conseil Local du programme de Citoyenneté s'assurera de la conformité à l'éthique départementale de la citoyenneté des actions menées localement, dans le cadre des programmes locaux de citoyenneté. Il élaborera avec les acteurs locaux les actions ou projets qu'il soumettra, au Président du Conseil Général qui consultera le conseil départemental sur leur recevabilité.

Les programmes locaux de Citoyenneté pourront faire l'objet d'un contrat. Ils s'inscriront dans les trois axes d'actions validés par la délibération du 17 décembre 2007 :

- pour une relation confiante avec les services publics et les institutions,
- pour une citoyenneté active,
- pour l'égalité des chances.

Leur élaboration sera conduite dans le cadre des conférences territoriales de mise en œuvre de la politique TCD et du projet Gironde 2014. Le Conseil Général participera au financement des actions retenues dans une proportion de 30 à 50 % de leur coût, ou par une majoration des taux de droit commun pouvant aller jusqu'à 20 %. Les actions de lutte contre les discriminations, d'insertion, de prévention, du soutien à la vie associative, à la participation des habitants, à la parentalité... rentreront dans cette démarche.

Plusieurs politiques départementales, notamment celles de l'aide aux centres sociaux et du développement social des quartiers de l'urbanisme et du logement social, de la culture et de la communication, de la jeunesse, s'appuieront sur les orientations des Programmes Locaux de Citoyenneté et contribueront à leur développement, dans les sites concernés, tout en gardant leur vocation départementale.

Tels sont les axes et actions que le Président propose afin de confirmer notre implication, aux côtés des communes, pour lutter contre la fracture sociale qui s'aggrave dramatiquement dans certaines zones de notre département :

- Valider la mise en œuvre, dans les territoires sensibles tels que définis ci-dessus, en partenariat avec les communes, des "Programmes Locaux de Citoyenneté".
- Autoriser la création d'un "Conseil Départemental des programmes locaux de la Citoyenneté".

- Valider la poursuite de nos actions de développement social local dans le nouveau contexte, notamment en faveur des centres sociaux et de la politique de la ville.
- Adopter les crédits qui permettront de soutenir cette politique nouvelle qui s'élèvent à 1 776 060 € en CP et 860 000 € en AP/AE au titre de la Politique de citoyenneté.

## **AVIS DE LA COMMISSION 5 - EMPLOI INSERTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

## **AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

### **Michel HILAIRE :**

Nous sommes bien sûr d'accord sur l'utilité comme sur les raisons qui ont conduit à cette délibération, mais nous avons des interrogations sur le contenu et la méthode. Tout à l'heure Hervé Gillé parlait de la "nécessité d'associer la citoyenneté et la transparence". Jean Touzeau, lui, parlait de "sortir des sentiers battus". Mais reconnaissons que la constitution de ces conseils, aussi bien départementaux que locaux, fait la part belle, sinon exclusive, à des experts et personnalités qualifiés désignés par le Président du Conseil Général, et par ailleurs tenus au secret des délibérations. Au niveau local, ils sont choisis en commun par le Président du Conseil Général et par les élus locaux.

Tout cela m'inquiète un petit peu, car je me demande si cela permet finalement l'expression totale de tous les besoins, dans le cas où on les institutionnalise et où on les encadre de cette manière. Je crois qu'on pourrait oser un peu plus de transparence, pour ne pas dire un petit brin de folie peut être, dans la composition, ce qui permettrait un fonctionnement plus à l'image de ce qu'est la diversité de nos banlieues, par exemple.

### **Jean-Pierre BAILLE :**

Je voudrais revenir sur le dossier (5) 2 à propos de l'insertion, si vous le permettez. Il est un fait incontestable que le permis de conduire est un passeport indispensable pour accéder à l'emploi, et ceci est encore plus vrai dans nos zones rurales. Sur ma commune, nous avons mis en place une opération qui consiste à financer tout ou partie du permis de conduire pour des jeunes qui n'ont pas les moyens de le financer, en partenariat avec la mission locale, en échange de quoi il exécute quelques travaux d'intérêt communal. Alors, bien sûr, on touche très rapidement les limites avec les budgets des communes qui pourraient se livrer à ce genre d'opération. Le Conseil Général ne pourrait-il pas participer avec la mission locale et les communes à cette opération-là, dans le but d'être plus efficace et de contenter un nombre plus important de bénéficiaires ?

### **Jean TOUZEAU :**

Sur la dernière question qui concerne un projet de permis de conduire porté par les missions locales, et sur une demande de soutien du Conseil Général. Bien sûr, le Conseil Général participe au financement des missions locales, et donc il doit y avoir un certain

nombre de prises en compte possibles sur ce plan-là. Cependant, ce qu'il faudrait surtout, c'est analyser le projet. Comment et par qui est-il porté ? En ce qui concerne l'obtention du permis de conduire, qui est très important pour les jeunes et les moins jeunes, qui est une étape notamment décisive dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, il y a des montages, si j'ose dire, financiers qui sont parfois un petit peu différents d'un territoire à un autre, et qui permettent souvent des prises en compte de ces projets. Il faudra étudier votre dossier spécifique et voir bien sûr comment il peut être soutenu, et s'il rentre ou non dans une proposition qui peut être portée par les territoires, dans le cadre du programme local de territoire, puisque vous posez la question dans le cadre de ce dossier, où nous avons introduit cette dimension d'insertion également.

Je répondrai à notre collègue Michel Hilaire, que pour moi s'appuyer sur la légitimité électorale est quelque chose de fort. Il y a des conseils municipaux, des maires, des élus du Conseil Général, il y a le Président du Conseil Général. Faire en sorte qu'un conseil départemental ou un programme local ait quand même comme première assise ceux qui ont la légitimité démocratique ne me choque pas. Par contre, ou en complément, qu'il puisse y avoir un travail à l'échelon du territoire, voire à l'échelon départemental, de meilleures associations-participations des usagers, c'est d'ailleurs ce que nous favorisons sur ce dossier du RMI et dans le cadre de l'insertion, est aussi un élément fort des programmes locaux de citoyenneté. Puisque notre proposition vise à mettre autour de la table également tous ceux qui sont acteurs du vivre ensemble à l'échelon territorial, il y a suffisamment de souplesse dans cette proposition pour allier à la fois cette nécessité de mieux faire participer l'usager, et également de bien s'appuyer sur une légitimité démocratique qui est celle des territoires.

On a parlé tout à l'heure d'expérimentations, là c'est une expérimentation proposée par le Président du Conseil Général.

Dernier point, le regard des experts doit être à mon avis un élément intéressant dans cette démarche citoyenne, parce que nous le voyons bien, dans un certain nombre de démarches, nous sommes parfois dans la recherche de solutions, et le regard d'experts sur des évaluations, des diagnostics, des préconisations, peut aussi être un élément important. Du reste, cette proposition de programme local est le fruit d'une réflexion où l'université et les experts ont été associés et partie prenante de ce dossier.

#### **Alain MAROIS :**

Simplement, en complément d'intervention de Jean Touzeau, au titre des dispositifs jeunesse, je tiens à indiquer qu'au-delà de l'action des missions locales et des choix qu'elles peuvent faire, nous sommes attributaires, depuis la loi de transfert de 2004, du fonds d'aide aux jeunes. Ce fonds est actuellement un outil que nous avons mis à disposition des missions locales d'une part, et de l'acteur qui nous semblait le plus à même d'agir sur le territoire de la ville de Bordeaux, le CCAS de Bordeaux pour ce territoire-là. Ce fonds d'aide aux jeunes est normalement là pour s'adapter aux besoins particuliers du jeune, qui est confronté à des besoins divers, de formation, de recherche d'emploi, de santé. Or, aujourd'hui, on constate que la crise sociale est telle sur notre territoire que ce fonds d'aide aux jeunes fonctionne de plus en plus comme un fonds de premier secours pour des besoins fondamentaux, se nourrir, se loger, se vêtir. Il y a là quelque chose d'inquiétant, de voir un dispositif de ce type qui est quelque part détourné de sa finalité, et il faut remettre les choses à leur place. Il revient aussi aux communes, par le biais de leur CCAS, de faire face également à ces besoins de solidarité,

de façon à ce que ces fonds spécialisés puissent jouer leur rôle et puissent être en situation d'apporter ce pourquoi ils sont faits, c'est-à-dire permettre à un jeune d'être pris là où il est, avec ses difficultés, ses aspirations, ses potentialités, et d'apporter l'aide financière qui permet de faire ce chemin. Actuellement, force est de constater sur nos territoires que globalement ce fonds de plus en plus sert à faire face à la précarité tout simplement.

**Jean-Jacques PARIS :**

Une remarque, dans le libellé paragraphe 4, il est fait allusion : "pour l'égalité des chances". Je m'interroge beaucoup sur ce concept. Autant je suis pour l'accès et l'égalité des droits, mais cela m'embête bien. D'ailleurs dans les jours qui viennent ce concept va être repris fortement par le Gouvernement, et je pense qu'il cache finalement une philosophie que je ne partage pas du tout. Parce que l'égalité des chances, je ne sais pas ce que c'est.

L'égalité et l'accès aux droits c'est très important. Hier j'étais en réunion avec les travailleurs sociaux du secteur, et ce qui est en train de se révéler de plus en plus, ce sont de nombreux citoyens qui ne connaissent pas leurs droits sociaux et ils n'ont pas l'usage de leurs droits sociaux. Et comme tout devient de plus en plus complexe et que malheureusement les services publics de proximité disparaissent - je pense à la Sécurité Sociale, à la difficulté de rencontrer les ASSEDIC -, l'égalité et l'accès aux droits deviennent fondamentaux si nous voulons combattre les discriminations. Je préférerais ce type de concept plutôt que celui de l'égalité des chances.

**Matthieu ROUVEYRE :**

Un point, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Alain Marois. Il faut que les communes soient responsables. Je prends l'exemple de Bordeaux, je suis président du Fonds d'aide aux jeunes à Bordeaux. Je peux vous montrer des chiffres concrets. Sur la commission d'hier, sur 73 dossiers 65 sont pour l'aide alimentaire, que le Conseil Général donne sur son fonds d'aide aux jeunes parce que le CCAS ne le fait pas. Plus exactement, l'aide du CCAS de la commune de Bordeaux c'est 32 Euros par mois pour manger pour les personnes qui sont les plus démunies. J'attire votre attention sur ce point, et j'ai fait des comparaisons cette nuit. Si on prend une ville comparable, Grenoble. Le budget de la ville de Grenoble au CCAS c'est plus de 20 M€, c'est-à-dire 9,25 % de leurs dépenses réelles de fonctionnement ; sur Bordeaux c'est 6 M€ d'euros, moins de 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il y a des moyens de comparer la volonté politique des communes. Je crois que sur Bordeaux, mes chers collègues, il est très important que vous soyez les relais au sein du conseil municipal de l'extrême nécessité pour la ville de faire des efforts en ce sens, et cesser de se défausser sur le Conseil Général parce que ce n'est pas là que sont nos compétences.

**Michel DUCHENE :**

Je suis étonné et un peu interpellé de l'intervention de notre collègue Matthieu Rouveyre. Je crois que la ville de Bordeaux, ce n'est pas nouveau, depuis Jacques Chaban-Delmas et Simone Noailles, fait référence en France pour l'action sociale. D'abord pour l'efficacité de son CCAS et par toutes les charges de centralité qu'elle assume. Il me semble qu'il y a un foyer Leydet pour les SDF ; je n'en ai pas vu dans d'autres communes de l'agglomération, en particulier dans des communes de vos amis, Matthieu Rouveyre. Vous pouvez toujours déclarer et comparer des chiffres que vous avez l'habitude de présenter, c'est

un peu comme à l'époque de Gilles Savary, mais après quand on revient sur vos chiffres, soit ils sont faux, soit ils ont été manipulés de telle manière qu'ils servent votre discours.

Nous reviendrons sur les chiffres que vous avez donnés, mais à titre d'information, aujourd'hui la ville de Bordeaux assume la plupart des charges de centralité sociales de l'agglomération. Nous n'avons pas de leçon à recevoir, ni de cette assemblée qui ne nous soutient pas toujours en ce qui concerne l'action sociale. Elle nous soutient bien sûr, mais elle pourrait beaucoup mieux faire. Avant d'attaquer la ville de Bordeaux sur le social, balayez devant votre porte et regardez ce qui se fait dans d'autres communes.

J'habite à côté du foyer Leydet, je vois ce que fait la ville de Bordeaux, je sais ce qu'est l'action sociale. On peut toujours dans cette assemblée, avec de grands trémolos dans la voix, parler d'action sociale, moi je parle du concret. Je vois ce que fait cette assemblée en ce qui concerne l'environnement et le développement durable. J'ai des interrogations sur le social. Historiquement, la ville de Bordeaux fait référence et votre discours, véritablement, nous ne le prenons pas comme argent comptant, et nous pensons que c'est tout simplement un effet de tribune.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je pense que Michel Duchêne parlait pour ses propres amis, Matthieu Rouveyre a des chiffres précis. Quand on n'est pas les meilleurs, il faut le reconnaître ! Pour vous tout est beau..., cela n'intéresse que vous Michel Duchêne. Vous n'acceptez rien ! Et ces débats bordelais, bordelo, c'est d'un ridicule absolu ! Vous parlez du Conseil Général quand il n'est pas du tout concerné. En plus, vous voulez supprimer avec vos amis en haut lieu la clause générale de compétence, et nous sommes dans des actions sur le foyer Leydet, par exemple, où nous n'avons pas à intervenir, mais nous sommes intervenus au niveau de l'investissement. Et Gilbert Mitterrand aurait aussi des choses à dire...

#### **Gilbert MITTERRAND :**

J'aurais beaucoup de choses à dire. On parle beaucoup de Bordeaux, on parle peu de Libourne, mais je crois qu'on fait plus qu'à Bordeaux, proportionnellement bien entendu. On en voit bien les problématiques, d'ailleurs. C'est vrai que l'on se plaint souvent du manque de soutien de la part de nos partenaires, mais on pense d'abord à l'Etat, on ne pense pas au Conseil Général. Dans cette politique d'insertion, de solidarité, c'est plutôt l'Etat qui est défaillant. Et je remercie le Conseil Général de nous aider avec ses outils. On vient de parler du Fonds d'aide aux Jeunes, ce sont des outils parfaitement appréciés qui vont directement à la cible visée, et souvent malheureusement ils viennent en substitution des fonds d'Etat qui ne sont plus versés. J'aurais aimé un discours de Michel Duchêne qui cible aussi de ce côté-là les manques qui sont soulignés dans ce débat. Et puis finalement la meilleure défense c'est toujours l'attaque, Michel Duchêne vient d'en donner l'illustration.

#### **Matthieu ROUVEYRE :**

Je sais qu'il faut éviter les joutes entre bordelais, je serai donc très rapide. Si Michel Duchêne vous ne connaissez pas vos dossiers sur combien la mairie de Bordeaux subventionne le CCAS, je tiens à votre disposition le budget de la mairie de Bordeaux juste là. Et si vous avez besoin du budget de la mairie de Grenoble pour comparer je vous le donnerai.

Si vous n'êtes pas d'accord, nous votons le budget lundi, vous pourrez me dire si je me suis trompé. La mairie de Bordeaux ne fait aucun effort en terme de politique sociale.

Il y en a marre d'entendre parler du Foyer Leydet ; c'est un alibi pour ne pas vous occuper des véritables problèmes. Le Foyer Leydet c'est de l'hébergement d'urgence. Quand on sait que l'on a 14 % de logements sociaux à Bordeaux, c'est dramatique. Ce sont les chiffres d'Alain Juppé que de dire qu'il y a 25 % de la population bordelaise qui vivent sous le seuil de pauvreté. Vous allez tous les mettre au Foyer Leydet, ou vous allez opter pour une politique volontariste ? Nous ne sommes pas à la mairie de Bordeaux et je me limiterai à cela. Simplement, arrêtez de dire n'importe quoi. Vous voulez des chiffres concrets ! Reprenez les documents qui sont à votre disposition ! Et s'il vous en manque, je vous les fournirai avec grand plaisir.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Les choses ont été précisées. Matthieu Rouveyre tient à la disposition de Michel Duchêne des chiffres. Il est plus facile d'affirmer que de démontrer, Michel Duchêne. Prenez contact avec Matthieu Rouveyre, il vous donnera les chiffres.

#### **Philippe PLISSON :**

Je sais que l'UMP a des problèmes. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une existence, un ton et une tribune pour essayer de remettre les choses en place. Mais je préfère que vous régliez vos problèmes ailleurs, et que nous parlions aujourd'hui des problèmes de la Gironde. Ramener toutes les discussions à la problématique bordelaise, qui certes est importante, méprise un peu le reste de la Gironde qui a besoin d'exister. Vous avez le conseil municipal, pour parler de vos problèmes bordelais, vous avez les instances de l'UMP où vous pouvez régler vos problèmes existentiels, mais avançons sur le budget du Département, parce nous n'avons pas que cela à faire d'écouter vos débats internes.

#### **Jean TOUZEAU :**

Je centrerai mes propos sur les programmes locaux de citoyenneté dans les zones urbaines et rurales fragiles, qui vont d'ailleurs permettre cette mise à plat dans les partenariats villes-départements sur ce thème de la citoyenneté. Je voudrais souligner, pour répondre à Jean-Jacques Paris, qu'il me semble intéressant que ce travail sur l'égalité des droits soit également pris en compte dans le cadre des programmes locaux de citoyenneté. Il y a d'ailleurs dans la délibération une volonté de développer l'information en direction des publics les plus fragilisés sur leurs droits, et cela me semble, Monsieur le Président, être à prendre en compte dans le cadre de ce travail.

Je voudrais souligner que ces programmes locaux de citoyenneté vont concerner l'ensemble du territoire girondin, autant le secteur rural que le secteur urbain, sur la base de diagnostics partagés, c'est-à-dire que très objectivement on puisse recenser les difficultés sur un territoire, et dans ce dialogue avec les territoires mettre en place une procédure de partage et de contrat.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT :**

Je vais interrompre notre séance, et nous reprendrons à 14 h 30, avec Alain Marois sur les dossiers des collègues.

Et puisque nous ne pouvons pas faire de séance nocturne, nous nous arrêterons ce soir aux alentours de 20 heures.

A tout de suite au Salon Rouge. Bon appétit.

**La séance est levée à 12 h 30.**

**Le Secrétaire de Séance,**

Signé

**Bernard DUSSAUT  
Conseiller Général  
du Canton de Monségur**

**Le Président du Conseil Général,**

Signé

**Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général  
du Canton de Carbon-Blanc**